

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Aujourd'hui, 6 Pages
Conserver ce BULLETIN

Le prochain Bulletin paraîtra le 19 Novembre

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 141.95
COMPTE CHEQUES POSTAUX
NANTES 6.015

Echos DES ŒUFS EN ABONDANCE

PETIT PARTAGE : Des grossistes des Halles de Paris se débarrassaient dernièrement de carrés de veaux, au prix de 8 francs le kilo. Ces carrés, achetés par les détaillants, furent débités au prix de 22 francs le kilo : c'était une vraie vente réclame ! L'expéditeur touchait ainsi 60 francs par veau ; le grossiste 100 francs et le boucher détaillant, tous frais déduits, encaissait 250 %. Et l'on prétend que le paysan fait la vie chère !!!

BOUCHERIES-TEMOINS : La Préfecture de la Seine a fait des expériences intéressantes, en créant des boucheries-témoins. Après six mois de ventes au consommateur, à des prix de 10 à 15 % moins élevés que dans les autres boucheries, elles ont réalisé un bénéfice d'exploitation de 15.237 francs, tout en acquittant les taxes, patentes et les charges habituelles du commerce.

PRIVILEGES : La Fédération des Commerçants détaillants vient d'émettre des vœux ! Elle regrette aussi que la Commission des finances de la Chambre ait créé une classe de privilégiés, en votant la diminution de l'impôt sur les bénéfices agricoles.

LA CONSOMMATION DU VIN EN FRANCE, d'octobre 1926 à fin août 1927, a été inférieure de 14 millions d'hectolitres à celle de la campagne 1925-26. C'est dire combien les hauts prix ont fait restreindre la consommation.

PHOSPHATES NATURELS : Pour la première fois depuis la mise en valeur des gisements marocains, l'importation en France des phosphates du Maroc a dépassé celle d'Algérie et de Tunisie. Quarante trains électriques transportent journellement 700 tonnes de phosphate chacun. Qui contestera l'utilité de notre vaste domaine colonial et les ressources, plus grandes, que nous pouvons en tirer ?

LE SOUFRE : La France est la principale acheteuse du soufre de la Louisiane (Etats-Unis). En 1926 elle a reçu plus de deux millions de dollars.

LES ARACHIDES, au Sénégal, valaient avant la guerre de 15 à 20 francs les 100 kilos. La dernière récolte a été payée aux indigènes 150 à 200 francs. Ettonnonsons, ensuite, du prix de nos tourteaux, si l'on considère que les transports, la main-d'œuvre, etc... ont augmenté dans la même proportion.

UN ŒUF DE PAQUES : Une poule ordinaire, de Lambérgem-Sainte-Colombe, a pondu un œuf de 18 centimètres de circonférence, 11 centimètres de long et du poids de 153 grammes !

ETRANGE NOURRICE : Au village de la Tardivière, à Nozay (Loire-Inférieure), une chienne allaitait depuis trois semaines deux porcelets. La chienne traite ces deux petits personnages comme ses propres petits.

BRAVO ! En vue d'encourager à la fois la culture de la betterave et la consommation du sucre, le Gouvernement augmente le droit d'entrée sur les sucres et diminue la taxe de consommation. Parfait ! mais... c'est en Allemagne !!!

IL Y A TROP DE FERMIERS... aux Etats-Unis ! La revue Farm and Fireside pousse un cri d'alarme assez inattendu : sur 11 millions d'agriculteurs recensés, au moins 4 millions pourraient, sans dommage, abandonner la terre, pour s'employer dans l'industrie.

EN ESPAGNE : La récolte des raisins est si abondante que le Gouvernement a fixé le prix minimum de 0 fr. 10 le kilo et va créer des caves spéciales pour loger les grappes.

LES PRODUCTEURS DE POMMES A CIDRE, réunis en Confédération générale, devant le désastre des cours, réclament des accords commerciaux favorables à l'exportation : diminution des tarifs de transport et des droits fiscaux frappant les fruits à cidre ; décisions au sujet du marché de l'alcool, etc...

Voici la saison où la vente des œufs devient rémunératrice, à la condition bien évidente, d'en ramasser suffisamment dans ses poulaillers et d'en apporter un panier bien rempli au marché. Le secret est justement de savoir produire et de vendre ses marchandises, lorsqu'elles sont rares partout, pour en retirer un meilleur prix ! Vous me direz que c'est un secret de polichinelle ; mais peu de fermières obtiennent le maximum de rendement avec leur élevage, la grosse majorité nourrissant les volailles au petit bonheur, les logeant tant bien que mal, dans des locaux sans hygiène et dénichant les œufs dans les nids, sans calculer combien ils leur reviennent — ni combien elles pourraient en ramasser, avec un peu d'attention supplémentaire.

J'ai vu bien des maris se plaindre, parce que leur tas d'avoine diminuait à vue d'œil dans le grenier et qui menaçaient leur femme de réduire la basse-cour à sa plus juste expression, pour éviter tout gaspillage. Les grains sont chers. Il est certain qu'il y a toujours des bouches inutiles à nourrir et qu'il faut savoir les supprimer, comme les vieilles poules, par exemple, qui, dès leur troisième année, ne peuvent plus pondre suffisamment pour payer leur nourriture. Toutes ces bêtes, inaptes pour une bonne ponte, mangent tout le bénéfice que procurent les bonnes pondeuses. Mettons les carrement à la casserole, ou envoyons-les au marché ; ce sera le meilleur parti que nous puissions en tirer.

Opérons donc une sérieuse sélection de nos sujets, pour ne garder que des bêtes jeunes, bien conformées et aptes à bien pondre. Dans des petits élevages d'amateurs, ne comprenant que quelques poules, il sera facile d'observer les pondeuses.

Dans les grands parquets d'élevages à installation moderne, les nids-trappes rendent de signalés services, pour ce genre de sélection ; les poules venant pondre, restent enfermées dans les nids, d'où on les délivre, en inscrivant leur numéro matricule sur une feuille de contrôle.

Mais dans les fermes, où l'on ne peut pratiquement ni surveiller chaque poule, ni avoir un employé de service avec des nids-trappes, il faudra distinguer les bonnes des mauvaises pondeuses, à vue d'œil, avec un peu d'observation ; ou en palpant l'écartement des os pelviens.

Quelle que soit la race, une bonne pondeuse se distinguera facilement, par son allure svelte ; sa tête et son cou peu volumineux ; sa crête bien développée ; son plumage lisse et serré ; son arrière-train fortement emplumé et pendante ; ses pattes fines et lisses.

On éliminera les sujets à tarses emplumés, ceux qui n'ont pas de crêtes, ni de plumes caudales. L'oreillon blanc est commun à beaucoup de races pondeuses ; mais l'oreillon rouge n'est pas signe de non fertilité.

L'allure de la bonne pondeuse est vive ; elle quitte le poulailler dès l'aube, pour ne rentrer que tard le soir. On la voit courir, gratter et travailler tout le jour, pour rechercher sa nourriture. Les poules vivant en liberté, dans les cours de fermes et les champs, sont plus précoces que celles vivant enfermées, en parquets d'élevage. La nourriture azotée et l'exercice qu'elles prennent, jouent un rôle très important et les font pondre un ou deux mois plus tôt, que les poulettes séquestrées dans un petit espace.

Il y aurait beaucoup à dire, sur la question du logement, qui laisse trop souvent à désirer dans nos fermes. La place nous manque pour traiter ce sujet aujourd'hui, comme il le mérite. Nous aurons occasion d'en parler plus longuement dans d'autres articles. Insistons simplement sur la question de propreté du local, où on loge les pondeuses, si on veut éviter les épidémies. Les bêtes ont grand besoin d'hygiène et de soins, tout comme les humains. On doit enlever fréquemment les déjections ; nettoyer les perchoirs, les augettes, les abreuvoirs et les nids ; désinfecter à l'eau crésylée ; badigeonner les murs chaque année à la chaux ; renouveler toutes les litières. Un poulailler sera d'autant plus sain et conviendra d'autant mieux aux pondeuses, qu'il sera spacieux, bien aéré et bien éclairé.

leur d'une lampe. Les poules se lèvent à la lumière, remplissent leur jabot et se recouchent sitôt la lampe disparue. Ce procédé nouveau, d'abord utilisé en Amérique, dans les grandes fermes de pondeuses, n'est peut-être pas toujours réalisable dans nos petites exploitations... mais il donne peu de peine et paye réellement ce petit surcroît de travail. Les poules, en effet, restent trop longtemps l'hiver sans rien manger, entre le moment où elles rentrent le soir, dès la tombée de la nuit et le moment où elles se lèvent avec le jour. Les pondeuses, surtout, ont besoin d'un supplément de nourriture, pour ne pas que la ponte se ralentisse de trop.

La ration d'une poule pondeuse est très variable. Elle se compose (comme pour les autres animaux) d'une ration d'entretien et d'une ration de production.

Pour les jeunes en croissance, la ration doit être plus riche en matière minérale (chaux et acide phosphorique) pour assurer le développement du squelette et riche aussi en matière albuminoïde, pour aider à la formation des muscles, du sang et des plumes.

On se préoccupera de fournir aux pondeuses beaucoup d'albumine pour la formation du blanc et du jaune d'œuf et aussi de la chaux pour la constitution des coquilles. On laissera à cet effet des petits graviers, du sable, ou du phosphate de chaux à leur disposition.

Les poules en liberté trouvant plusieurs de ces éléments, au dehors, dans les parquets enherbés, on leur donnera simplement deux bons repas de grains (à heures régulières) ou une pâte et un repas de grains.

Si nous avons un poulailler assez spacieux — ce qui est à désirer — nous distribuerons à nos pensionnaires, au lever du jour, surtout par temps froid, une bonne pâte légèrement tiède, qui les réconfortera avant de les laisser sortir et activera la ponte. Cette pâte se composera de remoulages de son, d'une petite quantité de tourteaux d'arachides de palmiste, ou de maïs ; de farine de poisson, ou gluten de riz ; de verdure hachée. On pourra y joindre des coquilles d'huîtres broyées, de la farine de viande ou autres débris (à la condition que leur prix de revient ne soit pas trop onéreux). Cette ration sera complétée, le soir, par un repas d'avoine, d'orge, de maïs, de petit blé ou de sarrasin, d'une manière raisonnable, suffisante, mais sans gaspillage.

Les poules parquées sont plus coûteuses à nourrir. Elles alimentent rien qu'au grain serait un non sens. On recherchera des formules de pâtes, riches et économiques — sans être engraisantes — qui contiendront beaucoup de verdure.

La date d'éclosion des sujets a une grande importance. Si vous voulez des poulettes pondant régulièrement l'hiver, sans muer, choisissez celles qui sont nées en février ou mars, pour les races lourdes ; en mars-avril pour les races légères. De préférence choisissez les coquelets nés avant mars ; ceux des premières couvées étant toujours les plus robustes.

Contrairement à un préjugé courant, il n'est pas nécessaire de conserver des coqs, pour la production des œufs de consommation. Les coqs peuvent seulement, par leur présence, stimuler les jeunes poulettes au début de leur ponte.

Une excellente pondeuse doit pondre même pendant la mue. Mais encore une fois, surveillons la propreté du poulailler, l'hygiène de nos bêtes, pour éviter les épidémies. Nourrissons intelligemment nos volailles pour qu'elles nous rapportent et sacrifices, sans regret, nos vieilles poules. Leur ponte décroît annuellement, comme on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants, moyens, résultant de nombreuses expériences : 1^{re} année, 120 œufs ; 2^e, 80 ; 3^e, 55 ; 4^e, 8.

Il est inutile d'ajouter tout commentaire. Ces bêtes ne paient plus leur nourriture ; elles n'ont plus qu'une valeur culinaire, pour faire un bon bouillon.

Nous avons parlé des poules communes de fermes, en général, sans distinction de races, sans affinités spéciales ; mais nous ne pouvons pas passer sous silence ce facteur très important de la production des œufs... c'est un autre sujet ; nous l'aborderons une autre fois.

R. FAIVRE.
Agriculteur diplômé de l'Etat.

Un brin de causette...

La superficie de la commune de Nantes est d'environ 6.150 hectares, dont près des deux tiers sont consacrés à la culture et à l'élevage. Bon nombre de maraîchers et petits exploitants se trouvent encerclés aujourd'hui dans les limites de l'octroi, la ville s'étendant de plus en plus.

Nos bons octroyens arrêtent au passage tous les véhicules entrant en ville et perçoivent les droits sur toutes les marchandises taxables... Il faut bien que la Municipalité remplisse sa caisse, pour payer l'éclairage de nos rues, nos braves agents de police et aussi notre petite armée de fonctionnaires.

Ces derniers défendent avec zèle leur mère nourricière ; nos bons gabelous ne badinent pas avec le règlement ; la consigne c'est la consigne ! Rien de plus naturel.

Mais il existe souvent, dans tout ce qui est administratif, des choses absurdes et ce qui est encore plus absurde, c'est d'appliquer aveuglément les règlements, sans en mesurer les effets.

Un exemple entre mille : Nos maraîchers, nos petits cultivateurs, qui se trouvent aujourd'hui dans les limites de l'octroi, ont besoin d'engrais et d'amendements pour faire pousser leurs légumes, pour engraisser leurs terres et assainir leurs prairies. Ils peuvent acheter de l'engrais, sans acquiescer des droits ; mais s'ils veulent amender leur sol et y introduire de la chaux, essentiellement dans un but agricole, nos employés les taxeront immédiatement du droit d'entrée de 1 franc par 100 kilos, comme pour la chaux industrielle ou la chaux à bâtir.

Je me suis adressé à Monsieur Qui de Droit, fonctionnaire très haut placé, qui se retranche derrière le règlement. Ce cas spécial, pourtant fréquent et naturel, d'exonération des droits pour la chaux agricole, utilisée comme amendement, n'a pas été prévu ? C'est de la chaux qui entre ; on doit taxer aveuglément, sans chercher à connaître l'utilisation.

Et puis, pourquoi — ajoute notre brave rond de cuir — favoriserais-tu les maraîchers plus que les autres ? Ils nous vendent les légumes assez cher !

C'est le raisonnement de Gribouille ; mais c'est aussi celui de l'homme, arrivé comme dans un fauteuil... Dame, il faut bien rendre justice !

MAITRE JEANNOT.

CONCOURS du Ministère de l'Agriculture en 1928

Les Concours de primes d'honneur et de prix cultureux du Ministère de l'Agriculture, pour la région de l'Ouest, auront lieu l'an prochain en Loire-Inférieure. Le dernier concours remonte à 15 ans.

Les agriculteurs et horticulteurs de tout le département sont appelés à y prendre part. Ce n'est que dans quelques temps qu'ils pourront se procurer, à la Préfecture, les questionnaires que les concurrents doivent remplir et déposer avant le 1^{er} mars 1928 ; mais il est utile qu'ils en soient avertis longtemps d'avance, pour pouvoir s'y préparer.

Rappelons succinctement en quoi consistent ces concours :

Les concurrents pour les prix cultureux sont répartis en cinq catégories :

- A — Grande culture. — 1^{re} catégorie : Propriétaires exploitant un domaine de grande culture, directement ou par régisseur.
- B — Moyenne culture. — 2^e catégorie : Propriétaires ou fermiers exploitant plusieurs domaines par métayers.
- C — Culture familiale. — 3^e catégorie : Agriculteurs exploitant un domaine comme propriétaires, fermiers ou métayers et le cultivant par eux-mêmes ou avec l'aide des membres de leur famille.
- D — Culture isolée. — 4^e catégorie : Propriétaires, fermiers ou métayers isolés exploitant un domaine de moyenne culture.
- E — Culture familiale. — 5^e catégorie : Agriculteurs exploitant un domaine comme propriétaires, fermiers ou métayers et le cultivant par eux-mêmes ou avec l'aide des membres de leur famille.

Des prix importants et des objets d'art sont attribués aux lauréats de ces cinq catégories. Une prime d'honneur peut être décernée à celui des lauréats des quatre premières catégories, reconnu supérieur.

En outre des prix, dits de spécialités, sont accordés aux agriculteurs qui se montrent méritants dans une culture déterminée, ou par la qualité de leur bétail, par leur outillage, par des améliorations agricoles dans leurs domaines, etc...

Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Les Récoltes de 1927

La Confédération, d'après son enquête, nous communique la note des récoltes de 1927, telle qu'elle apparaît en ce moment, époque à laquelle on ne sait pas encore le résultat des déclarations.

MIDI. — Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Gard : Bonne récolte. Comme quantité ; analogue à celle de 1926, de qualité moindre.

SUD-OUEST. — Bordelais : Il se confirme que dans les propriétés bien traitées, bien défendues contre les maladies cryptogamiques, le rendement est intéressant et supérieur aux prévisions.

Médoc : La quantité paraît devoir dépasser de 50 % celle de l'année dernière.

Bergeracois : Rouge mauvais. Vignes blanches mieux partagées, mais on ne doit pas compter cependant sur une forte récolte. Degré faible.

SUD-EST. — Saône-et-Loire, Rhône, Vaucluse : Récolte un peu supérieure à 1926, mais inférieure comme qualité. Stocks nuls.

BOURGOGNE. — Récolte très inférieure comme quantité. Qualité probablement médiocre. Raisins pinot Volnay, Beaune, Pomard se vendent de 3 à 4 fr. le kilo.

CHAMPAGNE. — Rendement faible (Ay, Cumères, Ambone), meilleur en montagne de Reims (Luder). Raisins se vendent 5 à 6 fr. le kilo.

CHARENTES. — Année médiocre, récolte déficitaire, qualité faible. Les vignes de Folle noire seraient les meilleures.

CENTRE et OUEST. — Loire-Inférieure : Récolte très inférieure à la moyenne, qualité variable mais moindre que celle de 1926.

Anjou : Année mauvaise. Touraine : Il est à craindre que 1927 soit encore inférieur à 1926 ; Vouvray très désavantagé. Loire-et-Cher : Meilleure récolte qu'en 1926. Sarthe : Récolte désastreuse. Loiret : Récolte passable, serait une des moins mauvaises du Centre et de l'Ouest. Nièvre : 1/10 d'une année normale. Allier : Médiocre. Puy-de-Dôme : Très déficitaire.

Pour la Confédération du Centre et de l'Ouest, DE CAMIRAN.

La désacidification des moûts

Aux termes d'un arrêté publié au « Journal officiel » du 4 octobre, est exceptionnellement autorisée, jusqu'au 1^{er} décembre 1927, l'addition de carbonate de chaux commercialement pur ou de tartrate neutre de potasse pur aux moûts de raisins trop acides récoltés dans certains départements parmi lesquels l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Loire-Inférieure, le Loiret, la Maine-et-Loire et la Vienne.

Nous avions espéré que cette autorisation de désacidifier les moûts serait accordée également à d'autres départements adhérents à la C. G. V. C. O., notamment au département du Cher, où la récolte est particulièrement acide. Nous avons exprimé à M. le Ministre de l'Agriculture notre surprise de ne point voir figurer le Cher parmi les départements ci-dessus énumérés et nous voulons croire que cet oubli — car il s'agit sans doute d'un oubli — va être incessamment réparé, si toutefois cela n'est déjà fait.

L'opération du déverdissement au moyen du carbonate de chaux, plus économique que le tartrate neutre de potasse, est très facile à exécuter.

Il suffit de verser dans les fûts, en plusieurs fois et par petites quantités — afin d'éviter une effervescence de moût qui risquerait de faire sortir le liquide par la bonde — 200 grammes de carbonate de chaux par hectolitre. Après chaque addition, il est bon d'agiter doucement, avec un bâton, mais pour cela il est nécessaire que les fûts ne soient pas complètement pleins. Ceci fait, il n'y a plus qu'à abandonner le liquide à lui-même et à procéder au soutirage comme à l'ordinaire.

Théoriquement, la dose de 2 grammes de carbonate de chaux détruit 2 grammes d'acidité par litre de vin. En réalité, il n'en est pas toujours ainsi et pour éviter d'avoir des vins sujets à la casse, il est sage de ne pas exagérer la dose de carbonate de chaux et de s'en tenir à celle indiquée plus haut.

Pour doubler notre force...

Pour accroître nos services...

Nous demandons à chaque syndiqué de nous trouver un nouvel adhérent d'ici la fin de l'année.

LES DÉCLARATIONS DE RECOLTE

1^{re} DÉCLARATION DE RECOLTE. — FORMALITÉS A REMPLIR. — DÉCLARATIONS PARTIELLES. — DÉLAI IMPARTI. — SANCTIONS AU CAS DE DÉFAUT DE DÉCLARATION.

En vue de procurer aux marchés des vins des données certaines, la loi du 29 mars 1907 impose l'obligation aux viticulteurs de faire, chaque année, à une époque aussi rapprochée que possible de la fin des vendanges et écoulages, une déclaration de récolte.

Cette déclaration doit mentionner :

- 1^o La superficie des vignes en production, possédées ou exploitées ;
- 2^o La quantité totale du vin produit et celle des stocks antérieurs restant dans les caves ;
- 3^o S'il y a lieu le volume ou le poids des vendanges fraîches, qui auront été expédiées ou le volume ou le poids de celles qui auront été regues ;
- 4^o S'il y a lieu la quantité de moûts, expédiée ou regue.

Ces déclarations sont inscrites sous le nom du récoltant sur un registre, restant à la Mairie, et qui doit être communiqué à tout requérant. Elles sont signées par l'intéressé et il lui en est donné récépissé. Le relevé nominatif de ces déclarations est affiché à la porte de la Mairie.

Dès le début de la récolte, au fur et à mesure des nécessités de la vente, des

Simple Question ?

Pourquoi le PAIN est-il toujours à 2 fr. 15 LE KILO en Loire-Inférieure, alors qu'à Angers, à Paris et dans d'autres villes il est vendu 2 francs, et même à Châteauneuf, 1 fr. 85 le kilo ?

Les blés, pourtant, dans ces dernières régions, se payent sensiblement plus cher à la culture qu'en Loire-Inférieure, à qualité égale !

Depuis l'an dernier, le blé a subi une baisse de 100 francs aux cent kilos... Le pain a-t-il diminué dans de pareilles proportions ?

RAPPELEZ-VOUS de notre nouveau N° de Téléphone : 141.95

déclarations partielles peuvent être faites, mais l'affichage n'a lieu qu'après la déclaration totale.

Les déclarations de l'espèce n'ont qu'un caractère provisoire ; leur effet est, en principe, considéré comme épuisé à l'expiration du délai imparti par l'arrêté préfectoral, pour la déclaration totale.

Il importe d'observer que la déclaration de récolte ne peut être faite sur feuille volante, la loi exigeant que la signature du déclarant soit apposée sur le registre même où les déclarations sont inscrites.

Le propriétaire est dès lors dans l'obligation de se rendre à la Mairie pour y faire et y signer sa déclaration. Toutefois, il lui est loisible de déléguer, à cet effet, une tierce personne à laquelle il remet une déclaration qui, établie sous seing privé, demeure annexée au registre.

Dans chaque département, le délai dans lequel doivent être faites les déclarations de récolte est fixé annuellement par le préfet après avis du Conseil général, à une époque aussi rapprochée que possible de la fin des vendanges et des écoulages et au plus tard le 30 novembre.

Pour le département de la Loire-Inférieure, ce délai, fixé par l'arrêté préfectoral s'étend jusqu'au 30 novembre 1927, à 21 heures.

Passé ce délai, les récoltants ne peuvent être autorisés soit individuellement soit collectivement, à déclarer leur récolte.

Il convient de rappeler que toute personne recevant des moûts ou des vendanges fraîches est assimilée au propriétaire récoltant et doit, dans les trois jours de la réception, déclarer les quantités reçues.

Toute déclaration frauduleuse est punie d'une amende, en principal, de 100 francs à 1.000 francs.

Quant au défaut de la déclaration de récolte, il prive le récoltant du droit d'obtenir des titres de mouvement, mais cette sanction ne paraît pas s'appliquer au cas où il y a ni vente, ni livraison, et, dès lors, l'Administration ne semblerait pas fondée à refuser la délivrance d'un laissez-passer au récoltant qui voudrait transporter du vin de sa récolte de l'une à l'autre de ses caves, sous réserve que ces déplacements, effectués sous le lien du laissez-passer, aient lieu dans l'étendue du rayon de franchise, qui comprend le canton dans lequel les fruits ont été transformés en boisson et les cantons limitrophes.

A mentionner, toutefois, que le défaut de déclaration de récolte n'apporte aucune entrave au privilège des bouilleurs de cru.

Le récoltant peut, dès lors, soit distiller à domicile, soit porter ses vins et ses marcs dans un atelier public et ramener, ensuite, chez lui, dix litres d'alcool pur en franchise.

LE PRIX DU VIN

Ce que nous écrit un cultivateur-vigneron

Dans notre dernière chronique viticole, nous avons indiqué que le prix de 500 fr. la pièce, pour les vins blancs bien constitués, nous paraissait tout à fait justifié. Nous venons de recevoir, à ce sujet, d'un petit cultivateur-vigneron des environs de Blois, une lettre fort intéressante qui confirme pleinement notre jugement. Notre correspondant nous écrit :

Vous vous êtes demandé, dans un de vos récents articles, à quel prix le blé devrait être vendu. Aujourd'hui, vous vous posez la même question pour le vin. Voici quelques chiffres qui pourraient vous éclaircir.

Petit vigneron comme tant d'autres, je cultive 2 hectares 50 ares de vigne et environ autant de terre. Celle-ci me rapporte, en moyenne, 3.000 francs en céréales, fourrage, racines.

Je compte surtout sur mes vignes pour équilibrer mon budget. J'ai récolté cette année 50 pièces de vin, soit 20 pièces à l'hectare. A quels prix dois-je les vendre pour être payé de mes frais et pour vivre ?

Voici le relevé de mes frais de culture :

J'ai un domestique et une domestique (je suis en effet célibataire), coût. 8.000	
Impôts fonciers.....	312
Assurance accident.....	218
— cheval.....	35
— incendie.....	95
— maladie.....	24
Plant de pommes de terre.....	270
Fil de fer.....	56
Engrais.....	1.200
Avoine de semence.....	130
Graine de sainfoin.....	72
Paille de blé pour mon cheval.....	515
250 kilos de sulfate pour sept sultafages.....	840
200 kilos de soufre.....	250
150 kilos de chaux grasse.....	75
Plâtre.....	40
Permanganate.....	40
Ouvriers : forgeron, charbon, maçon, charpentier, pour l'entretien des bâtiments.....	2.000
Frais de vendange : nourriture et main-d'œuvre.....	2.382
Total.....	16.554

N'estime mon capital d'exploitation : bâtiments, terres, matériel, cheval, à 100.000 francs.

Intérêts à 6 %..... 6.000

Total..... 22.554

Si le vin vaut 500 fr. la pièce, j'inscrirai en recettes..... 25.000

Plus le revenu de mes terres..... 3.000

Total..... 28.000

Bénéfice : 28.000 — 22.554 = 5.446 fr.

C'est avec cette somme que je devrai vivre et payer mes soirées au théâtre et au cinéma, sans oublier mon tabac ! Mais si j'avais plusieurs enfants à nourrir ?

Et puis j'oublie. L'an dernier, par suite de la gelée, mon budget s'est soldé par un déficit de 3.000 fr. L'année précédente, par suite du mildiou, déficit de 3.000 fr. également, soit 6.000 fr. à récupérer sur mon budget de cette année.

Je constate que j'ai travaillé trois ans pour la gloire. Quel est le consommateur, le fonctionnaire, l'ouvrier qui voudrait en faire autant ?

Remarque que beaucoup de camarades ont une récolte inférieure à la mienne et que j'ai supposé le vin à 500 fr. ; mais si nous le vendons 400 fr. ?

Et l'on s'étonne que le paysan quitte la terre.

Mais j'y pense. Ne vais-je pas être poursuivi pour hausse illicite ou délit de coalition ? ou entendre les consommateurs crier : haro sur le baudet ! — Le vin à 500 fr. ?

Parfaitement, je l'ai bien mérité.

(L'Agriculture du Centre).

La fumure des arbres fruitiers

La plupart des cultivateurs, privant leurs arbres de tous soins, se contentent d'en récolter les fruits. Il est cependant indispensable pour obtenir des récoltes abondantes et de bonne qualité d'effectuer des façons culturales, de pratiquer des tailles en adoptant des formes simples et bien éclairées, de restituer les éléments fertilisants enlevés au sol et de lutter contre les maladies de toutes natures.

La fumure de fond, appliquée au moment de la création d'un verger a une importance exceptionnelle : elle permet de mettre les engrais à la disposition des racines mieux que ne le feraient les fumures superficielles ultérieures. D'après M. Grandjean, de la fumure qui est donnée aux arbres fruitiers au moment de leur plantation, dépend dans une très large limite, leur développement, l'abondance et la qualité des fruits qu'ils porteront. Cette fumure de base est calculée de façon à permettre le développement des arbres pendant au moins trois ans.

Le fumier de ferme est très recommandable au moment de la création du verger, à la dose de 400 kilos à l'are. On peut le remplacer par des engrais organiques tels que : sang desséché, déchets de laine, corne, tourteaux de graines oléagineuses, cuir torréfié, etc. Ces engrais sont incorporés au sol au moment du défoncement, il faut éviter qu'ils soient en contact direct avec les racines.

On utilisera en plus, le mélange suivant par are :

Scories.....	10 kgs
Sylvinite riche.....	12 kgs
ou Chlorure de potassium.....	5 kgs

La sylvinite peut être utilisée à condition qu'elle soit incorporée au sol plusieurs mois avant la mise en place. Dans les sols compacts, pauvres en chaux, le chlorure de potassium est préférable à la sylvinite riche, il a en outre l'avantage de pouvoir être épandu plus tardivement. Si le verger est établi sur défrichement de prairie ou sur terres en bon état de culture, on peut appliquer uniquement la fumure minérale. Au début du printemps, épandre en couverture 1,5 à 2 kgs. de nitrate de soude ou de sulfate d'ammoniaque par are.

La fumure d'entretien se pratique tous les ans. Elle comporte l'application, en hiver, par pied d'arbre de développement moyen, du mélange suivant :

Sylvinite riche.....	3,5 kgs
ou Chlorure de potassium.....	1,5 kgs
Superphosphates ou scories.....	2 kgs

Un mois avant le départ de la végétation, on épand dans les mêmes conditions : 102 kgs de sulfate d'ammoniaque ou de nitrate de soude. Il y a lieu d'augmenter légèrement les doses précédentes pour les arbres à noyau qui sont plus exigeants. Ces engrais sont à épandre à partir d'un mètre du tronc, sur une surface dépassant quelque peu celle couverte par les branches.

Pour plus de simplicité, on peut aussi appliquer les engrais sur toute la surface, surtout lorsqu'il s'agit de vergers avec cultures intercalaires. Dans ce cas, on appliquera par are et par an :

Sylvinite riche.....	8 kgs
ou Chlorure de potassium.....	3,5 kgs
Scories ou superphosphate.....	6 kgs
Nitrate de soude ou sulfate d'ammoniaque.....	3 kgs

Le chlorure de potassium peut être utilisé quinze jours au plus tard avant le départ de la végétation. Pour des applications plus tardives il faudrait avoir recours au sulfate de potasse qui peut être utilisé sans danger à toute époque.

Si les arbres tendent à « s'emporter à bois », au détriment de la fructification, il y a lieu de diminuer la dose de sulfate d'ammoniaque ou de nitrate de soude et d'augmenter la dose des engrais potassiques et phosphatés.

(Bulletin du Syndicat Agricole du Calvados)

PROTEGEONS LES OISEAUX utiles à notre agriculture : les hirondelles, mésanges, fauvettes, roitelets, gobe-mouches, bergeronnettes, becs-croisés, chardonnerets, étourneaux, martinets, engoulevents, rossignols, rouges-gorges, pies, passereaux, etc. Empêchez les enfants de détruire leurs nids : ces petits oiseaux vous mangeront des milliards de moustiques et pucerons.

L'amélioration de la valeur boulangère des blés

Au point de vue économique et agricole la question du blé devient à l'heure actuelle primordiale, sans exagération on peut dire que c'est l'axe autour duquel gravitent les autres. Si, il y a quelque temps, on l'a vu dominer la politique toute entière c'est parce que chaque peuple se rend compte de plus en plus de l'obligation de s'assurer par lui-même sa nourriture. Les nations comme les individus luttent pour la vie et essaient par leur travail de se soustraire à la dépendance d'autrui.

Or, malgré tous les progrès réalisés ces dernières années dans la culture du blé, nous ne sommes pas arrivés encore à suffire régulièrement à notre consommation. Celle-ci, en effet, augmente de plus en plus par suite de la substitution du pain de froment aux pains et aux galettes faites avec d'autres céréales. Le goût du luxe ou d'un plus grand confort va en progression constante, aussi certaines régions de France où le pain blanc était peu consommé avant 1914 n'en veulent plus d'autre maintenant ; et, constatation alarmante, le même phénomène s'est produit dans des pays qui nous envoyaient de grosses quantités de froment et qui, maintenant, sont obligés de s'en réserver pour leur propre subsistance.

Pour augmenter notre production nationale, différents remèdes ont été préconisés : accroissement des surfaces ensemencées, et du rendement à l'hectare par des méthodes culturales plus judicieuses portant principalement sur la préparation du sol, l'emploi des engrais, la destruction des mauvaises herbes, le choix des semences, etc...

A côté de ces remèdes primordiaux, il en est un autre qui, quoique moins important, ne devrait pas être négligé, c'est celui qui consiste à améliorer la valeur boulangère des blés produits et c'est de cette question encore assez complexe à l'heure actuelle dont je vous entretiendrai aujourd'hui.

Le cultivateur s'attache surtout à produire beaucoup de grains à l'hectare sans s'occuper de la qualité boulangère de ce grain puisque le meunier qui lui achètera sa récolte ne lui en tiendra pas compte. Ce dernier, en effet, ne considère comme important que le poids de l'hectolitre, mais il donnera cependant toujours la préférence au blé dont l'unité de poids lui procurera le plus de farine et le moins de son. De son côté, le boulanger aura intérêt à employer la farine qui lui donnera le poids de pain le plus élevé. En résumé il faudrait arriver à concilier les intérêts des cultivateurs, des meuniers et des boulangers. Cela n'est pas impossible si l'on s'attache à cultiver des variétés riches en gluten.

Le gluten est, en effet, le principe le plus nourrissant de la farine et le plus efficace sur son rendement en pain puisqu'à chaque augmentation de 1 % de gluten sec dans la farine correspond une augmentation de deux kilos de pain par 100 kilos de farine. C'est aux environs de 8,50 % qu'il convient de fixer la proportion normale de gluten que le boulanger doit réclamer, or, dans certains départements, on produit des farines qui ne tiennent que 6 à 6,50 % de gluten et n'atteignent que péniblement, quelquefois, 7 %.

Il est donc très intéressant et d'une grande utilité de se rendre compte quelles sont les variétés les plus riches en gluten, c'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous avons suivi un certain nombre d'espèces. Des nombreuses analyses que nous avons faites, on peut conclure que cette teneur peut varier facilement mais dans de petites proportions (0,2 à 0,8 %) pour une même variété suivant le climat, le sol, et la culture donnée.

Des observations que nous avons été amenés à faire, il résulte que dans un sol chaud, sec et granitique la proportion de gluten sera plus forte que dans un sol profond, argileux et froid. Les blés cultivés sous des climats chauds, secs et clairs renferment plus de gluten que ceux cultivés sous des climats humides et brumeux. En France, même, le blé récolté en année sèche est mieux pourvu en matière azotée que celui que l'on récolte après un été pluvieux. Plus le sol sera riche en azote, plus le grain de blé récolté sera riche en gluten. Si dans la culture de la betterave à sucre l'influence de la graine pour la production du sucre est tout à fait prédominante et si la richesse en sucre ne se concilie pas généralement avec le rendement en poids, il n'en est pas de même pour le blé et, pour cette plante, il est possible d'obtenir à la fois et grande production de grains et richesse en gluten, ces deux rendements sont nettement indépendants. On pourra, pour obtenir ces résultats, apporter au sol comme engrais des substances azotées, surtout après des cultures épuisantes en azote comme la betterave, en se gardant toutefois d'en ajouter des quantités excessives qui pourraient entraîner la verse et l'échaudage du froment. On choisira également des variétés productives et riches en gluten. Nous avons pu remarquer que les variétés dont la période de végétation est plus courte sont celles dont les grains ont la teneur la plus élevée en gluten, de même que les variétés ayant les grains allongés sont plus riches que celles ayant des grains ronds parce que les assises des cellules où le gluten est plus abondant sont plus développées, il en est de même dans les grains à cassure vitreuse.

Robert CHOPPIN,

Ingénieur E. S. A.,
Généraliste à la Maison Godinot.

(A suivre).

Machines Agricoles

Pulvérisateurs à dos et Soufreuses à dos

(MARQUE PERRAS)

PULVERISATEURS pour vigne :

Soleil.....	contenance 15 litres	167 >>
Ideal.....	—	170 >>
Supérieur.....	—	172 >>

PULVERISATEURS plombés pour l'acide sulfurique :

Lance simple	Lance double	Lance triple
Soleil.....	192 >>	212 >>
Ideal.....	194 >>	214 >>
Supérieur.....	197 >>	217 >>

SOUFREUSES :

Etoile.....	double effet	117 >>
Mistral.....	—	112 >>
Petite jaune.....	simple effet	97 >>

Ces prix s'entendent nets, départ Belleville-sur-Saône.

Nous donnerons, dans un bulletin ultérieur, les prix et conditions des pulvérisateurs à traction en cuivre rouge plombé, spécialement étudiés pour le traitement des céréales à l'acide sulfurique.

Cuiseurs

Ces cuiseurs, d'une des meilleures marques, de fabrication garantie, en tôle d'acier de 3^m, sont les plus simples, les plus solides, les plus économiques.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. Les principes nutritifs sont développés par ce mode de cuisson. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever, et se fixe dans n'importe quelle position.

N°	Contenance en litres	Prix en tôle peinte	Prix avec cuve galvanisée
1	50	327	365 fr.
2	65	360	404
3	80	395	447
4	100	437	493
5	125	465	540
6	150	515	587
7	200	570	659
8	250	630	727
9	300	690	803
10	350	760	875

Prix nets, départ usine. Paiement à 30 jours au Syndicat. Modèles plus grands sur demande.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. Livrée complète (sans table).

Prix net : 370 francs, départ usine.

Même modèle, mais avec table, système combiné, pour sciage en long et en travers. Gros succès ; fabrication parfaite. Hauteur de lame disponible au-dessus de la table : 0,20.

Prix net : 460 francs, départ usine.

LES RECOLTES

Après avoir éprouvé pendant plusieurs semaines des appréhensions fort légitimes sur les conditions dans lesquelles ils pourraient effectuer leurs ensemencements de céréales, nos cultivateurs ont vu le mauvais temps se terminer avec la fin du mois de septembre et ont pu exécuter assez facilement leurs labours préparatoires. L'enlèvement des pommes de terre a été favorisé par un temps assez sec accompagné d'une période de vent favorable. Les terres en bon labour ont donc pu être ensemencées rapidement et dans les meilleures conditions. Puis on a entrepris l'arrachage des betteraves et carottes fourragères, et celui des rutabagas, auxquels on a pu faire succéder au fur et à mesure de bons ensemencements de froment.

De la sorte on évite de voir ces terres détremées en cas de pluies survenant avant leur mise en grains. Quelques parcelles occupées par des plantations de printemps en choux moiliers resteront encore pour être débarrassées en dernier lieu et utilisées également en cultures fromentières.

Les premiers blés semés dans la deuxième dizaine d'octobre sont déjà remarquablement levés, surtout dans les terres saines, et c'est toujours une grande chance acquise, lorsque le blé sort et prend de la force de bonne heure. Les apports de fumier et d'engrais chimiques jouent rapidement leur rôle efficace, surtout s'il survient quelques heures de petites pluies comme nous en avons eu dans la nuit du 30 au 31 octobre.

Dans quelques jours, la culture ayant terminé ses travaux les plus urgents, songera peut-être à réaliser ses blés en grenier. La situation, de ce côté, est peu facile à préciser, et combien de fois depuis la récolte est-on venu nous demander : « Faut-il vendre ? Faut-il garder ? » Un avis est toujours délicat à exprimer, et nous nous sommes contentés jusqu'ici d'exposer devant nos lecteurs la situation locale ou régionale d'un côté, et la situation mondiale de l'autre.

Les extraits des journaux étrangers, spécialistes du marché mondial des blés, que nous avons reproduits pendant les derniers mois passés, inclinaient généralement à la baisse et jusqu'ici paraissent avoir vu clair.

Il est bien difficile d'établir des statistiques sinon exactes, simplement même approximatives. Aussi pensons-nous que c'est à chacun de juger pour le mieux ce

BATI FONTE : Modèle simple, à cheval mobile, couvre-lame protecteur mobile et automatique ; roulements à billes étanches. Poulie fixe et folle et débrayage. Lame de 60 cm. de diamètre.

Prix net : 640 francs, départ usine.

Même modèle, mais avec table, pour sciage combiné en long et en travers.

Prix net : 780 francs, départ usine.

Brabants

Nous pouvons livrer à nos adhérents des Brabants de toute première marque garantis, aux prix suivants, livrés franco gares, ou aux magasins de Nantes.

BRABANTS A SOCS FIXES, acier dur, dernier modèle 1927 perfectionné :

N°	Poids	Force de l'attelage	Prix
B.F. 1	165 kil	4 chevaux ou 6 bœufs.....	900 >>
B.F. 2	150 —	3 chevaux ou 4 bœufs.....	825 >>
B.F. 3	135 —	3 petits chev. ou 2 bœufs... ..	765 >>
B.F. 4	120 —	2 chevaux ou 2 bœufs.....	705 >>
B.F. 5	110 —	2 petits chev. ou 2 bœufs... ..	665 >>

BRABANTS A POINTES MOBILES :

N°	Poids	Force de l'attelage	Prix
B.M. 1	150 kil	3 chevaux ou 4 bœufs.....	845 >>
B.M. 2	140 —	3 petits chev. ou 2 bœufs... ..	810 >>
B.M. 3	125 —	2 chevaux ou 2 bœufs.....	760 >>
B.M. 4	118 —	2 petits chev. ou 2 bœufs... ..	725 >>

Sur tous ces modèles, remise à nos adhérents.

Tous autres modèles et autres marques de brabants et charrires sur demande.

Petits brabants de 85 et 95 kilos pour 1 cheval. Livraison immédiate.

Nous consulter au Syndicat.

Distributeurs d'Engrais

Le distributeur d'engrais est l'outil le plus indispensable dans la culture ; mais c'est aussi l'instrument dont l'entretien est le plus coûteux. Nous pouvons livrer à nos adhérents un nouveau distributeur, à fond mouvant, muni des derniers perfectionnements et supprimant tous les inconvénients dénoncés par la pratique. Trois modèles différents, aux prix nets suivants (remise syndicale comprise) :

MODELE A : à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant ; commande du fond par bielles.

Largueur d'épandage : 1^{re} 50..... 1.950 fr.

— — — — — 1^{re} 75..... 2.000 —

— — — — — 2^{me}..... 2.050 —

MODELE B : à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant :

Largueur d'épandage : 1 ^{re} 50.....	1.815 fr.
— — — — — 1 ^{re} 75.....	1.875 —
— — — — — 2 ^{me}	1.925 —

MODELE C : à limonière, sans débrayage automatique. Bonne construction courante :

Largueur d'épandage : 1 ^{re} 50.....	1.760 fr.
— — — — — 1 ^{re} 75.....	1.800 —
— — — — — 2 ^{me}	1.830 —

Pour ces trois modèles, supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 90 francs.

Sur demande, modèles plus grands, à largeur d'épandage 2^{me} 50, 2^{me} 75 et 3 mètres. Ces prix s'entendent nets, pour instruments livrés complets en ordre de marche, franco gares grands réseaux Loire-Inférieure. Le port étant à payer à l'arrivée et déduit sur facture. Paiement à 30 jours, au Syndicat Central à Nantes.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui, à prix égal avec d'autres maisons, sont de beaucoup supérieurs.

Commander dès maintenant, même pour la saison de printemps ; avantages spéciaux.

Ronces galvanisées

A 2 PICOTS : écartés de 11 cm. Ronces neuves premier choix :

N° 12,5.....	11 50 le rouleau de 100 mètres
— 13.....	13 60 —
— 14.....	15 26 —
— 15.....	17 70 —
— 16.....	21 30 —

A 4 PICOTS :
N° 12,5 14 70 17 90 le roul. de 100 m.

— 13.....	16 89 21 >>
— 14.....	18 90 24 20 —

(N° 15 sur demande).

Fils de fer galvanisés

N°	Prix de la bobine de 250 gr	Prix de la bobine de 5 kg.	Prix par 100 kg.
5	0 75	14 >>	268 >>
12	0 60	11 >>	210 >>
13	0 55	10 65	202 >>
15	0 55	10 25	195 >>
17	0 55	9 90	188 >>
19	0 50	9 60	182 >>

Prix nets. Paiement comptant. A prendre en magasins à Nantes, ou sur wagon départ Nantes.

Buanderies. — Bacs. — Abreuvoirs. — Tonnes diverses. — Appareils de laiterie. — Charrires. — Herses. — Semoirs. — Tous instruments de culture. Nous consulter à Nantes.

Pièces de rechange assurées par le Syndicat.

Les Engrais

Les ensemencements de céréales étant bientôt terminés, les affaires en engrais vont se tenir dans un assez grand calme surtout pour les superphosphates.

On remarque un peu plus d'activité dans les achats de SCORIES dont l'emploi dans certaines terres est à recommander en cette saison d'automne. Les vendeurs ont consenti une légère baisse sur leurs stocks en magasin, soit 0,50 par 100 kilos.

En NITRATE DE SOUDE les intermédiaires ont pu placer, dès le début de la campagne, des quantités intéressantes, mais le commerce semble se tenir un peu plus à l'écart des achats.

En NITRATE DE CHAUX les vendeurs remontent leur limite de

Marchés aux Bestiaux

LA VILLETTE

Lundi 24 Octobre 1927

ANIMAUX	Amenés	Invendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	4.017	500	7 40	6 80	5 70	7 90	4 44	3 80	2 85	4 90
Vaches	2.008	300	7 30	6 40	5 50	8 00	4 38	3 58	2 75	5 12
Taureaux	380	36	7 10	6 30	5 80	7 40	4 26	3 52	2 90	4 59
Veaux	1.979	170	10 80	9 00	6 50	12 00	6 48	5 04	3 51	7 20
Moutons	20.201	2.100	13 80	9 60	7 80	15 30	6 90	4 51	3 43	7 65
Porcs	3.129	»	10 88	10 28	7 86	11 14	7 60	7 20	5 50	7 80

Lundi 31 Octobre 1927

ANIMAUX	Amenés	Invendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3.362	262	7 20	6 60	5 50	7 80	4 32	3 68	2 75	4 86
Vaches	1.681	150	7 10	6 20	5 30	7 90	4 26	3 46	2 65	5 06
Taureaux	357	50	6 70	5 80	5 20	7 00	4 02	3 22	2 60	4 34
Veaux	1.942	100	11 00	9 00	6 50	12 30	6 60	5 04	3 51	7 38
Moutons	16.373	612	13 90	9 70	7 70	15 00	6 95	4 56	3 39	7 50
Porcs	3.656	»	10 56	10 00	7 86	10 86	7 40	7 00	5 50	7 60

PHYSIONOMIE DU DERNIER MARCHÉ

Temps doux et humide qui oblige la boucherie de gros à rester prudente, d'autant plus qu'il y a eu pas mal de viandes salées. D'autre part, les abattoirs chôment particulièrement le jour de la Toussaint.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 3.362; vaches 1.681 taureaux 357; soit un total de 5.400, contre 6.405 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.076 gros bovins contre 1.131.

La vente a été active au début, mais sans hausse; cette activité n'a été causée que par le fait que l'on a voulu se hâter à tuer aujourd'hui pour se reposer demain. Par la suite on a été très calme avec cours plus ou moins bien tenus. Baisse légère en taureaux.

BŒUFS. — Les bœufs normands se sont fixés en extra 3.45 à 3.80; les bons 3.25 à 3.80 et les animaux plus communs 2.95 à 3.25.

Les gris de l'Ouest, de Charente, parthe-nais, choletais, manceaux anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et marai-chins ont valu en extra 3.15 à 3.50; en

bonnes sortes 2.95 à 3.25 et en viande ordinaire 2.65 à 3 fr.

Bœufs bretons 3.20 à 3.40; ordinaires 2.60 à 3.20.

TAUREAUX. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3.05 à 3.40, tandis que les animaux plus grossiers valaient 2.50 à 2.70. Bretons extra 3.15 à 3.60.

VEAUX. — Amenés 1.942 contre 1.979 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 539 contre 1.066.

La vente a été un peu meilleure, mais sans se départir d'un grand calme. Les bons animaux seuls ont profité d'une plus-value de trois à quatre sous par livre, l'ordinaire restant inchangé.

Angévins de Segré, Ancenis, Châteaubriant 4.40 à 5.25; veaux de Laigle et Gacé dans l'Orne, 4.40 à 5.05; Manche, canonnais, gournayeux 4.40 à 5.05; Vendée, Deux-Sèvres 4.20 à 4.80.

Les bretons ont été traités de 4.20 à 4.30.

MOUTONS. — Amenés 16.373 contre 20.201 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.760 contre 3.350.

La vente est restée calme, malgré le petit

total parvenu. Aucun changement de prix en bons animaux, mais très légère reprise dans les bons moutons secondaires.

Sarthe, Mayenne, Vendée, 5.40 à 5.80; maraichins, bretons, 5.40 à 5.90; métis, 5.30 à 5.65.

PORCS. — Amenés 3.656 contre 3.129 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 810 contre 680.

Vente très mauvaise. Baisse de 20 à 30 fr. par 100 kilos vifs. Les besoins sont restreints à cause du chômage de la Toussaint. Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres de pays 6 fr. à 7.40; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7 fr. à 7.20; gros gras et nourrisseurs 6.80 à 7 fr.; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 6.70 à 7 fr.; fonds de parquets 6.60 à 6.80.

COCHES. — Vente très mauvaise de 4.80 à 5.60.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 18 il y a huit jours. Vente calme entre 210 et 280 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

CÉRÉALES

Du Bulletin des Halles du 2 novembre :

BLES. — Lorsque les semailles, faites sur les betteraves qui restent à enlever en nos départements du Nord, du Centre, de l'Est, seront bel et bien finies, les affaires reprendront leur allure normale sur tous les marchés des régions excédentaires, et qu'elles reprendront aussi bien sur notre place. Au surplus, il faut s'attendre à une accentuation plus ou moins forte de la demande de la grande et de la moyenne minoterie, étant donné que les blés de second ordre, et d'une humidité fâcheuse, achetés dans les premières décades de la campagne, sont en majeure partie écrasés aujourd'hui; mais il faut considérer que la farine qu'ils ont produite est loin d'être consommée. Il y a de la marchandise sur le plancher, comme on dit, la consommation du pain n'ayant pas sensiblement progressé et les boulangers ne constituant pas de sérieux approvisionnements de réserve. Ainsi la demande est tout aussi peu accentuée que l'offre à la réunion d'aujourd'hui, où les prix qui suivent ont été pratiqués dans l'après-midi, en marchandise disponible, départ, base de 74 kilogrammes à l'hectolitre :

Beauce, Orléanais et Gâtinais, 137 à 139. Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, 137 à 138.

Touraine, Loir-et-Cher, 139 à 141. Poitou, Vienne, sans ail, 139 à 140.

Allier, Cher, Nièvre, 141 à 143.

Yonne, Côte-d'Or, Franche-Comté, 137 à 138.

Aube, Marne, 137 à 139.

Oise, Aisne, Somme, 138 à 139.

Nord et Pas-de-Calais, 138 à 139.

Eure, Seine-Inférieure, 137 à 138.

Sarthe et Mayenne, 138 à 139.

Berry, Indre, 138 à 140.

Comme la semaine dernière, les producteurs des départements de Bretagne se désintéressent de façon presque absolue du marché parisien; leurs offres y sont donc nulles, et elles sont de faible importance d'ailleurs, sur les marchés du pays.

FARINE. — Petite livraison en boulangerie parisienne. Partout d'ailleurs la minoterie éprouve un peu de difficulté à placer rapidement sa production. Tendance calme, en sympathie avec la baisse de la matière première.

SONS. — Sons ordinaires, principalement en provenance de grandes minoteries de la région parisienne, 58 à 63 en disp., 68 à 72 en livrable sur les 4 et 6 mois de décembre et 74 à 75 sur les 4 mois de janvier.

D'une façon générale, le livrable est traité dans les prix de 68 à 75 suivant qualité et fabrication, livraisons échelonnées sur les 6 mois de décembre.

SEIGLE. — La vente du seigle reste difficile sur notre place, et cependant il y a un peu plus d'activité dans les fabrications spéciales; la minoterie, disposant encore de notables quantités de succédanés divers, de la farine de riz par exem-

ple, se montre forcément réservée; mais peut-on craindre que la récolte de cette année ne sera pas complètement absorbée? Loin de là, et il est à présumer qu'elle ne couvrira pas tous nos besoins.

On tient en disponible, départ : Bretagne et Normandie, 108 à 110.

Tendance calme. Les cours reculent de 1 point approximativement.

AVOINES. — Il y a eu peu de battages en ces quinze derniers jours, la plupart des gros récoltants ne voulant les reprendre que lorsque les ensemencements de céréales seront bel et bien terminés. En ce qui concerne l'avoine, les semailles en toutes variétés d'automne sont finies dans tous nos départements et leur superficie ne doit pas être bien supérieure à celle de l'année dernière; mais le gros travail est loin d'être terminé, puisque c'est aux variétés dites de printemps ou de mars que la culture réserve la plus grande partie de ses terres.

Grises de Bretagne, 92 à 95. Noires de Bretagne, 93 à 96.

Bigarrées et blanches, 90 à 92.

Comme précédemment, on ne signale pas d'engagements en livrable sur les mois d'hiver, et c'est la même réserve que l'on constate en graineterie comme en culture.

La situation du marché des avoines ne s'est donc pas modifiée depuis mercredi dernier, de façon bien sensible, mais la plupart des provenances sont en recul de 2 francs en moyenne.

ORGES ET ESCOURGEONS. — En orges et escourgeons de mouture, surtout utilisés dans l'alimentation du bétail, les offres sont plutôt copieuses et la marchandise qu'elles concernent présente de notables différences de qualité. Ainsi, les orges varient de 100 à 105, et les escourgeons de 90 à 100 fr. départ.

SARRASIN. — Les dernières récoltes ont été rentrées en très bonnes conditions. Il y a eu peu de battages en Bretagne, comme dans les autres régions de production, et c'est pourquoi les offres ne paraissent pas en harmonie avec les demandes de la graineterie, dont les approvisionnements sont plus réduits. C'est une situation qui, sans doute, ne persistera pas longtemps. En général, la qualité est bonne, certainement meilleure que l'année dernière, les sarrasins n'ayant pas souffert, comme les blés et les orges, de la température plutôt fraîche de l'été.

Beauce, Gâtinais, Brie, Yonne, 100 à 102. Normandie, Orne, Manche, 99 à 100. Bretagne et Anjou, 97 à 98.

GRAINES FOURRAGÈRES. — Le marché ne présente pas plus d'animation qu'aux deux précédentes réunions, mais la demande s'accroît, de façon légère il est vrai, tant pour l'intérieur que pour l'exportation, surtout au point de vue des trèfles violets et des luzernes de toutes provenances, et cela nous vaut un certain affermissement des prix de tous les articles.

Voici les prix que nous enregistrons dans l'après-midi :

Trèfle violet Midi, 950 à 1.025; Nord, 925 à 1.075.

VINS

Les affaires en vins de pays ne peuvent représenter qu'un volume très faible en suite d'une récolte exceptionnellement réduite. Les gros-plants n'ont, pour ainsi dire, rien donné, et ne donneront lieu qu'à un chiffre d'affaires infime. Pour les muscadets, dont les propriétaires prennent plus de soins en général qu'il n'en est pris pour les gros-plants, la récolte a été moins mauvaise, sans toutefois arriver à un rendement rémunérateur, et a provoqué des réalisations dès les premiers jours des vendanges de la part de récoltants qui n'avaient qu'une confiance assez limitée dans la qualité future des vins de 1927. Les grands propriétaires ont été assez raisonnables, et alors que l'an dernier ils ont pu obtenir le prix de 8 à 900 fr. la barrique nue à l'anche, ils ont, cette année, traité à des cours autrement modestes et accepté ceux de 500 à 550. Quelques très rares celliers ont obtenu 600 fr., mais en vins remontés, croyons-nous.

Maintenant que le vin a fini de bouillir et que le plein est fait à peu près partout, on parle de prix un peu plus fermes, mais nous n'avons pas connaissance certaine d'achats faits à des prix en hausse sensible.

Il nous faut attendre jusqu'à fin décembre pour connaître le montant de la récolte 1927, d'après les déclarations des récoltants eux-mêmes.

Nous relevons, pour les vins de la récolte 1927, les prix suivants :

Muscadet 1^{er} choix, haut degré 575 à 600
Muscadet 1^{er} ch., degré courant 550 à 575
Muscadet 2^e ch., » » 525 à 550
Gros-plant 1^{er} ch., » » 350 à 400
Gros-plant 2^e ch., » » 300 à 350
Noah, suivant qualité..... 230 à 270

CIDRE

100 à 110 fr. la barrique ou 140 fr. en cave, à Nantes.

POMMES à CIDRE

Les offres sont importantes dans certaines régions surtout en Orne, Sarthe et Perche. Les prix pratiqués sont les suivants pour la livraison en disponible, ou sur novembre-décembre, sur wagon départ :

Orne, Sarthe, Perche ; 140 à 160 fr. la tonne.

Eure, Seine-Inférieure ; 180 à 200 fr. la tonne.

Malheureusement, les transports sont toujours prohibitifs et dépassent souvent le prix des pommes !

Dans notre région, les détenteurs se décident un peu à vendre, les gros travaux d'automne commençant à s'achever.

On parle de 155 à 180 fr. les 1.000 kilos départ.

Droits de circulation en plus ; 41 fr. par tonne.

OFFRES et DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à 2 francs par annonce. Les demandes de renseignements concernant les Offres et Demandes ci-dessous, doivent être adressés au Syndicat, avec un timbre pour la réponse.

OFFRES

130. — A vendre, beaux plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, Domaine de la Ronde, à Jannay-Clan (Vienne).

144. — A louer à prix de denrées et pour le 25 avril 1928, ferme de 30 hectares plus 1 hectare 1/2 de vigne à moitié, canton de Bourgneuf.

145. — A vendre, plants de vignes greffés sélectionnés. S'adresser à M. Armand Emeriaud, viticulteur au Pallet (L.-Inf.).

146. — A louer pour la Toussaint 1928, commune d'Héric, 2 fermes, l'une de 20 hectares, l'autre de 30 hectares.

147. — A vendre : 1^{er} charnu Brabant-Huard, très bon état ; 2^e harnais, voiture très bon état.

148. — A vendre, pressoir moyen, vis nouveau modèle, broyeur sur cuves avec ou sans moteur, tout sur roues. S'adresser à M. E. Penneget, forgeron, à Guérande.

149. — A vendre, plants greffés toutes variétés de l'Ouest, Hybrides nouveaux recommandés : 4936, 5409, 6468 Blancs ; 4643, 5455, 6905 rouges, racinés et greffés. S'adresser à M. J. Foulon, à Saint-Christophe-la-Croquerie, par Saint-Laurent-des-Atels (M.-et-L.).

150. — A louer pour le 1^{er} novembre 1928, à moitié fruits, une ferme d'environ 30 hectares. S'adresser à M. Clouet, greffier de paix, à la Chapelle-sur-Erdre.

151. — A vendre, jument 10 ans, taille 1 m. 56, conviendrait agriculture ou poulinière. Prix modéré.

152. — A vendre, 500 kilos blé semencier « Bon Fermier », trié, originaire Seine-et-Marne, 190 fr. les 100 kilos nus gare Vertou.

153. — A vendre, beaux plants de cassisier, 2 ans. Prix intéressant.

154. — A vendre, plants de vignes racinés, greffés, producteurs directs des meilleures variétés, Baco, Seibel, Bertille, Seyve, Gaillard, etc... S'adresser à M. Auguste Meneux, le Guineau, La Chapelle-Basse-Mer.

155. — A vendre : 1^{er} Taureau reproducteur pur normand, 2 ans, primé et inscrit au Herd-Book ; 2^e vache pure race cotentine.

156. — A vendre, bon cheval breton, 5 ans, poil noir, 1 m. 54, apte à tous travaux.

157. — A louer pour le 1^{er} novembre 1928, en Cordemais, une ferme d'herbage de 13 hectares environ.

158. — A vendre, une chèvre de 4 ou 5 ans, très douce, bonne laitière, 250 fr.

159. — A vendre, taureau nantais 1 an, père et mère premiers prix.

160. — A vendre : 1^{er} Pouliche trotteuse 30 mois, par Quartanier, montée, attelée ; 2^e jument pur-sang, 6 ans ; 3^e jument pur-sang, 8 ans. Toutes deux gagnantes nombreux prix, plat et obstacles, aptes à faire poulinières ou chasses.

161. — A vendre, 5 beaux oranges.

162. — A vendre, joli taureau, 6 mois, race Maine-Anjou, fils de parents primés dans différents concours, mère très bonne laitière. S'adresser à M. Sauterjean, Le Pallet.

163. — On prêterait pour la saison d'hiver, petit attelage moyennant entretien et nourriture.

DEMANDES

60. — On demande un homme très sérieux connaissant la culture, pour s'occuper de l'entretien d'un jardin potager et de 3 vaches.

61. — On demande une personne sûre et d'un certain âge, pour service intérieur à la campagne et cuisine.

62. — Jeune homme, 19 ans, Espagnol, parlant français, demande à être employé dans ferme ou exploitation agricole comme homme à toutes mains.

63. — On demande ménage pouvant faire des journées rémunérées et auquel on offre gratuitement maison et terrain, pouvant faire jardin.

64. — On demande pour le sud du département : 1^{er} Ménage pour travaux de culture et traite des vaches ; 2^e fille de basse-cour de 15 à 20 ans.

Cours des Marchés de Gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 4 novembre 1927.

PRIX DES 100 KILOS

Froment	1927	135 à 138
Seigle	»	108 à 110
Avoine	»	90 à 95
Orge mouture	»	100 à 105
Sarrasin	»	96 à 98
Farine	»	205 à 210
Son	»	60 à 65

Marché Talensac

Nantes, le 4 novembre 1927.

	Amenés	Vendus	PRIX	
			P. bas	P. haut
Bœufs	21	..	3,30	3,25
Vaches
Veaux	443	..	4,70	6,00
Moutons	331	..	6,00	7,00
Agneaux

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	180 à 210
Paille	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville	220 à 250
Paille	150 à 160

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE NOVEMBRE

Lundi 7 : Arthon, Le Clion, Nozay, Pontchâteau, Saint-Colombin, Le Temple, Thouaré. — Mardi 8 : Boussay, Derval, Le Loroux-Bottereau, Nantes. — Mercredi 9 : Frossay, Savenay, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 10 : Aigrefeuille, Cordemais. — Vendredi 11 : Donges, Haute-Goulaine, Nort, Oudon, Sainte-Pazanne. — Samedi 12 : Chauvé, Fay.

Lundi 14 : Cheix, Monthet (Geneston), Piriac. — Mardi 15 : Legé. — Mercredi 16 : Saint-Père-en-Retz. — Jeudi 17 : Ancenis, Couéron, Fresnay, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 18 : Port-Saint-Père, Saint-Nazaire, Trans, Vigneux. — Samedi 19 : Jans.

Lundi 21 : Couéron, Guérande, Héric, Mouzeil, Nozay. — Mardi 22 : La Meilleraye, Sucé, Saint-Joachim, Saint-Mars-la-Jaille, Vallet, Varades. — Mercredi 23 : Rouans, Saint-Sulpice-des-Landes. — Jeudi 24 : Plessé. — Vendredi 25 : Le Loroux-Bottereau. — Samedi 26 : Herbignac, Malville.

Lundi 28 : Grandchamps. — Mardi 29 : Arthon, La Limouzinière. — Mercredi 30 : Ancenis.

Acide Sulfurique

Nous ne pouvons que continuer à engager nos adhérents à s'assurer l'acide sulfurique dont ils auront certainement besoin dans le premier trimestre 1928 pour traiter leurs blés. La température dont nous sommes gratifiés en ce moment, pourra bien nous apporter des déboires par la lev

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES
DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépinieriste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75

Expos. Nationales Tours, Paris
1er Prix - Médailles d'Or
H. Concours - Membre du Jury

60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures
variétés - Reproducteurs directs
recommandés
Vastes Champs de Pêches mères
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantie

C'est aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélections !

CATALOGUE SUR DEMANDE
Agents sérieux acceptés



GRAISSE
MONOPOLÉ
pour Moteurs Automobiles
MOTOS, CHARIOTS, WAGONS, VAGONS
ET POUR ENGINS
Economie de 80% sur la Graisse
ordinaire. Le MONOPOLÉ est
le graisse au monde et est
le plus économique. Il est
le plus sûr et le plus
durable. Il est le plus
économique de 20, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 1000, 1100, 1200, 1300, 1400, 1500, 1600, 1700, 1800, 1900, 2000, 2100, 2200, 2300, 2400, 2500, 2600, 2700, 2800, 2900, 3000, 3100, 3200, 3300, 3400, 3500, 3600, 3700, 3800, 3900, 4000, 4100, 4200, 4300, 4400, 4500, 4600, 4700, 4800, 4900, 5000, 5100, 5200, 5300, 5400, 5500, 5600, 5700, 5800, 5900, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900, 10000.

La BANQUE
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMÈLE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES

achète cher les pièces d'argent
grecques, belges, Napoléon III et toutes
pièces d'argent et or (sauf françaises et
écus suisses).

Choisissez le bien

A la campagne il est impossible d'éviter l'humidité,
la question est d'importance en ce qui concerne
l'emploi des moteurs électriques. En effet si un
moteur est mal isolé, cette humidité peut être la
cause d'accidents de personnes, de court-circuits,
etc., d'autant plus dangereux, que les secteurs
ruraux distribuent fréquemment leur courant à
une tension relativement élevée : 380 volts.

Si vous voulez éviter tout souci de ce côté,
choisissez toujours un moteur bien isolé. L'isole-
ment du moteur A. O. est parfait car il est
réalisé par une double imprégnation faite sous
pression, après un séchage préalable à chaud,
et par le vide.

Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Électricité S^o A^o C^o 90 Millions

et chez les bons électriciens

SUCCURSALE DE NANTES : 1, PLACE DE LA MONNAIE. — Téléph. 139.37

PROPRIÉTAIRES ayant beaux bois de tra-
vail à vendre, faire offre à la Scierie Mécani-
que du Champ de Mars, rue de Mayenne, à
Nantes.

APRÈS-VENTES - INSTALLATIONS COMPLÈTES
PLANS - DEVIS - LIVRAISONS GRATUITES PAR AUTOS
DECRE NANTES

POMPES et motos-pompes pour
les soutirages et trans-
vasement des vins et moûts.

TUYAUX CAOUTCHOUC
pour pompes et siphons, gommés inté-
rieurs spéciaux pour cidres et vins.

EBULIOSCOPIES Lévesque et Malligand,
pèse-moûts, pèse-alcool, pèse-vins.

BASCULES pèse-tonneaux.
Mèches souffrées, bondes, robinetterie de
caves, en bois et en cuivre.

Bassines, bidons, brocs, entonnoirs.

TANINS acides tartrique et citri-
que, colles.

Tout le matériel et tous les produits
pour une bonne vinification, chez
E. PILLORGET 2, Rue Guépin
NANTES
Téléph. 15-86. — Compte postal 56.49

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.39

TOUTES REPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

POMMES DE TERRE DE SEMENCE

Agriculteurs, gardez-vous de planter des tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard vos
plants en Bretagne, au climat et sol propices.

Prix modérés - Qualité de 1^{er} choix

Variétés à grands fondements :
BEAUVAIS, ABONDANCE, ANDRÉA, EARLY, EERSTELINGEN, CHARBONNE,
PIN DE SÈCLE, FLUCK GÉANTE, IMPÉRIAL, INDUSTRIE, MAGNUM,
MERVILLE, MÉRCKEL, RONDE JAUNE, ROS^o, ROYALE, SAIGISSE,
WOLFMANN, GÉANTES BLANCHE ET BLEUE, etc.

Expéditions par wagons et à partir de 50 kilos pour chaque variété

UNION AGRICOLE BRETONNE
31, Rue du Port, à SAINT-BRIEUC (C.-du-N.)
Les tubercules bretons sont exempts du Doryphora et de la Gale noire

MOTEURS ÉLECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE - LOCATION - ÉCHANGE
Atelier de rebobinage de tous moteurs
Installati. d'Usines et de Châteaux

R. Pointière - J. Le Clech
ÉLECTRICIENS
1, Rue Rambeau, NANTES - Téléphone 16.52

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur



Si vous désirez
BANDAGES, CEINTURES, BAS VARICES
aux meilleurs Prix, adressez-vous à
HERBORISTERIE NOUVELLE
1, Rue Arche-Sèche (près Place Royale), NANTES
— CONSEILS GRATUITS PAR SPÉCIALISTE —

MEUBLES LEGLAS-MAURICE
GRANDS
MAGASINS
DECRE NANTES

VACHES BRETONNES pures pie-noire tu-
berculinées, ch-
vaux, bidets et postiers.

GUÉRISON RADICALE DE LA GALE du
cheval, chien, mon-
ton, par une seule application. BOT, vétérinaire-
re-éleveur, YANNES (Morbihan).

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08

DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BIASSE DE PRIX —

Pour vos PLANTATIONS
Adressez-vous aux
PÉPINIÈRES CLETRAS
Successeur de LEPIEVRE FRÈRES (fondés en 1813)
79, Rue des Hauts-Pavés - NANTES - Tél. 115.13
Les plus importantes de la Région de l'Ouest

50 HECTARES EN CULTURES
Tous végétaux de plein air. - Arbres fruitiers,
forestiers et d'ornement. - Conifères. -
Arbustes. - Plants pour reboisement. - Rosiers
(collection superbe).

Choix considérables de Peupliers et Pommiers
Prix courant sur demande

Pépinières et Horticulture réputées, Charles
GAILLÉ, Aimé, 105, rue de Paris, à Nantes, fon-
dées en 1780. Les plus importantes cultures de
plants de fraisiers de la région ; 200 variétés
à gros et à petits fruits, dont 35 remontantes,
produisant de mai en octobre. Catal. franco.
Téléphone : 21.59.

AGRICULTEURS, traitez vos
BLÉS de semence
ET AUTRES CÉRÉALES
AVEC LA
Poudre S^t-ÉLOI

Perfectionnement du Sulfate-Chaulage ou Vitriolage
Le prix de la boîte pour traiter un hectolitre de semences est de 1 fr. 30

20 Années de Succès affirmé par des milliers d'attestations

En vente chez les principaux Grainetiers et Epiciers, et aux Bureaux du
Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 2, rue Scribe, NANTES

Usine à BLOIS : 43 à 49, Rue de la Gare
Dépôt Régional, 14, rue des Carmélites, NANTES

OBSERVATION IMPORTANTE. — Après une moisson aussi humide, beaucoup de
grains de semences sont défectueux et risquent d'être brûlés par le traitement
au sulfate de cuivre.

LA POUDRE SAINT-ÉLOI, même à double dose, ne brûle jamais les semences. Elle
agit, en outre, comme germinateur assurant une levée rapide, saine et vigoureuse.

L'heure de la santé...!
c'est l'heure de la
TONITRINE.

Avant chaque repas, un verre à
bordeaux, de ce reconstituant
remarquable est le meilleur traie-
tement pour se bien porter.

Appétitif tonique au goût
excellent, le flacon de TO-
NITRINE dont vous mélan-
gerez le contenu à 1 litre de
bon vin est en vente chez
votre pharmacien, au prix
de 3 fr. (impôts compris), à
défaut écrire : Laboratoire
St-Yves, St-Brieuc (C.-du-N.)



Actuellement

MISE EN VENTE
DE
SÉRIES RÉCLAMES

Des Prix — De la Qualité

CHAUSSURES PAUL 8, Rue d'Orléans
NANTES



Planteuse universelle.
DE L'ABBÉ BACLE

- PLANTE COMME A LA MAIN
- PLANTE LES CHOUX, BETTERAVES, TABAC, LES PORTES-GRAINES, LES TUBERCULES, POMMES DE TERRE, TOPINAMBOURS
- LA SEULE A L'AVANT-TRAIN
- TOURNANT FACILEMENT A CHAQUE RANG
- UN PLANT A LA SECONDE

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET
COMMANDES, S'ADRESSER A M.
ANDRÉ CHATELAIN,
INGÉNIEUR AGRICOLE
A SÉGOURNAIS
VENDÉE
TÉLÉPHONE 2



MODES-CONFECTIONS-ROBES DE MARIÉES
GRANDS
MAGASINS
DECRE NANTES

VIN NATUREL, la pièce 205 litres, 400 fr.,
franco régie, port, fut. Mme Lucienne BAR-
DON, propriétaire, Saint-Césaire-les-Nîmes
(Gard). Echantillon 3 francs, timbres.

Établissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)

Brabant "LE GUI" Simple
Robuste



Modèle 112 kilos - Prix : 460 fr.
vendu avec facilités de paiement

CATALOGUE gratuit sur demande

Pour la Saison d'Automne
N'allez pas à NANTES
sans entrer chez
MAXIM'S RUE BOILEAU
LE GRAND CHAPELIER NANTAIS
qui vous présentera les dernières Nouveautés de la saison
FUTRES SOUPLES à partir de..... 20 fr.
CASQUETTES à partir de..... 15 fr.

SPÉCIALITÉS POUR ENFANTS
Choix incomparable pour Fillettes et Garçonnetts
Prix défiant toute concurrence

Réductions aux mutilés et anciens combattants
sur présentation de leur carte

S. C. M.
ALIMENTATION GÉNÉRALE
18, rue de l'Arche-Sèche - NANTES

ÉPICERIE - BOUCHERIE
Tous les Samedis
GRANDE VENTE RECLAME
Arrivage de Poulets fins

Tous les Mercredis et Vendredis
POISSONNERIE

APERÇU DE QUELQUES PRIX
Saindoux, 5,85 la livre - Pâtes Bertrand, 1,40 le paquet
1/2 Saumon Rose, 3 fr. la boîte - Chocolat St-Michel, 5,30 la liv.
Rhum Saint-Christophe, le litre, 23,75 ; le 1/2 litre, 13,75

ELEVEURS, FEMMES DE BASSE-COUR !

Engraissez rapidement tous vos Animaux avec le
CONDIMENT BUTON (Résultats sûrs)
Les 2 kilos : 13 fr., franco : 15 fr. - Les 4 kilos : 24 fr., franco : 26 fr.

Guérissez sûrement Lapins et Volailles malades avec la
POUDRE SOUVERAINE BUTON
La boîte de 1/2 kilo : 10 fr., franco : 12 fr.

La valeur de ces deux produits est confirmée par de nombreuses attestations
élogieuses et les plus hautes récompenses aux grandes expositions.

S. BUTON, Fabricant, Château-d'Olonne (Vendée)
Téléphone 4 - Chèques Postaux Nantes 171.73
Dépôt La Roche : CHEVÉLEAU, March. de Grains, pl. du Marché - Dépositaires sont demandés

BAPTEMES
FABRIQUE DE DRAGEES
ROUX-RETIENE
2, Rue du Lycée - NANTES - Tél. 143.93

LES AGGLOMÉRÉS SANS FUMÉE
D'ANTHRACITE A DOUBLE RAIE, dits
ANTHRACINE
donnent un CHAUFFAGE PARFAIT
dans tous les appareils à feu continu :
Salamaudres, Poêles, Calorifères, etc.

Combustion lente SANS ODEUR MACHEFER

Se trouvent chez tous les DÉTAILLANTS et à la
C^o FRANCO-ANGLAISE DE CHARBONS
2, Rue des Halles, NANTES - Tél. 140.91

BONNETERIE - LAVETTES-VOITURES D'ENFANTS
GRANDS
MAGASINS
DECRE NANTES

A RETENIR !
148.81
nouveau numéro du téléphone automatique
de la
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse

N'achetez pas un Terrain au bord de la Mer
avant d'avoir visité le nouveau Quartier de **LA RUDELIÈRE** (Lotissement approuvé par arrêté préfectoral
da 10 Décembre 1923)

LES SABLES-D'OLONNE

EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ - TOUT A LEGOUT
Son PARC PUBLIC de 40 hectares entièrement boisé et son TERRAIN DE SPORTS
unique, ses TENNIS-CLUB et son HIPPODROME, sa MERVEILLEUSE PLAGE et son
REMBLAI incomparable. - 4 express par jour. - Climat délicieux. - Saison de Mai à Novembre.
S'adresser : à MM. IMBERT et ALONZO, 12, Avenue Godet, aux SABLES-D'OLONNE

OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

5, Rue Fanny-Peccot, Place de l'Hôtel-de-Ville — NANTES

LISTE des PROPRIÉTAIRES de TAUREAUX

inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1927-1928

<p>Comice d'Ancenis RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Ouary, à Mésanger.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Gicquiau Pierre, Le Houx, Mésanger, Esnault, La Châtellerie, Ancenis.</p> <p>Comice de Ligné RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Louis Jean, au Mourmas, Ligné. Bazin Félix, Soudairie, Ligné. David Auguste, Mabonnière, Mouzeil.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Ferré Jean, Pré-Fourré, Ligné.</p> <p>Comice de Riaillé RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Douet Donatien, Le Breil, Joué-sur-Erdre. Trochu Donatien, au bourg, Chevreul, Riaillé. Richard Pierre, l'Anerie, Teillé.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Verger Pierre, Les Roseaux, Pannecé. Martin Pierre, La Poitevine, Riaillé. Huard Eugène, La Provoté, Riaillé. Ouay Alexandre, La Batterie, Trans-sur-Erdre.</p> <p>Comice de Saint-Mars-la-Jaille RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. de La Ferronnays (Marquis), Saint-Mars-la-Jaille. Delanoue Joseph, Basse-Provoté, Bonnoeuve. Moreau Julien, au Béchis, Saint-Sulpice-des-Landes. Cosson Pierre, La Planche, Maumusson. Martin Julien, La Gicquelais, Vritz. Tharreau Henri, La Brière, Maumusson.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Le Gouais, La Barre-David, Saint-Sulpice-des-Landes. Lemoine Eugène, Chapellière, Maumusson. Février Jean, Carbouchet, S'-Mars-la-Jaille.</p> <p>Comice de Varades RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Ménard Alexis, Les Landes, Chapelle-Saint-Sauveur. Malinge, au bourg, Varades. Barbin René, à l'Écotay, Varades. Lhérian Pierre, La Bouillaneau, Chapelle-Saint-Sauveur.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Ménet Eugène, L'Oisellerie, La Rouxière. Vincent, à L'Épinay, Varades.</p> <p>Comice de Châteaubriant et Cantons de Rougé, Moisdon-la-Rivière, Saint-Julien-de-Vouvantes RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Orain Léandre, La Rousselière, Châteaubriant. Joncheret Louis, à Fregoul, Rougé. Auffrais Emile, La Fraudière, Rougé. Pelerbe Jean, Bonneval, Ruffigné. David Pierre, La Loutrais, Ruffigné. David Jean, La Rouaudière, Châteaubriant.</p> <p>MM. Cochet (Veuve), La Touche, Louisfert. MM. Lorée Ambroise, Le Petit-Régner, Rougé. Le Ray Pierre, Les Petits-Fougerays, Châteaubriant. Coué Alexis, La Briandière, Erbray. Auffrais Alexis, aux Forchetières, Villepôt.</p>	<p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Cruaud François, La Largère, Louisfert. Bretagne Louis, La Mathaudais, Ruffigné. Robert Pierre, La Jariais-aux-Moines, Châteaubriant. Grimaud Pierre, La Nantais, Grand-Auverné. Gautier François, Le Miraud, Châteaubriant. Bréhier Pierre, La Cour-de-la-Boissière, Soudan. Doineau père, La Petite-Verrerie, Soudan. Boudet Pierre, La Morinais, Saint-Aubin-des-Châteaux. Chatelain J.-M., La Muloché, Châteaubriant. Cerisier Jean, Le Pont, Soudan. Bouchet Jean, La Coquerie, Saint-Aubin-des-Châteaux.</p> <p>Comice de Derval RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Rialland Pierre, à Landecorre, Saint-Vincent-des-Landes. Devay Eugène, La Brosse, Sion-les-Mines. Ricoul Jean, Launay, de Bourru, Lusanger. Lertot J.-M., à Villeneuve, Sion-les-Mines. Jeannault, à Bressorbé, Derval.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M^{me} Bossard (Veuve), à Loiselrière, Lusanger. MM. Simon François, à Quilvrant, Jans. Dugué Louis, La Ricoulais, Saint-Vincent-des-Landes. Rochette Jean, La Griolais, Saint-Vincent-des-Landes. Morel Julien, à Granville, Jans.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Martin Auguste, à Richebourg, Derval. Bourdeau Léon, à Beaujour, Jans. Hervé Ferdinand, La Bruère, Derval. Paillusson J.-M., Champ-Jubin, Derval. Pinel Pierre, à Brugel, Derval.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Grippay Léon, Le Boschet, Derval.</p> <p>Comice de Nort-sur-Erdre RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Vieil Pierre, La Bérangeais, Les Touches.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Priou, La Basse-Cornière, Nort-sur-Erdre. Godard Eugène, Pré-de-la-Haie, Nort.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. de Bouillé (Comte), à Casson. Lebot Pierre, La Rimbartière, Saint-Mars-du-Désert.</p> <p>Comice de Nozay RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Frémont Eugène, Mont-Jamet, Abbaretz. Cottineau Emile, Le Parc, Abbaretz.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Fourny Jean, La Tannerie, Abbaretz. Périnel Alexandre, Villeneuve, Abbaretz. Malo Jean, Le Bêle, Abbaretz. Briand Jean, Les Vallées, Nozay.</p> <p>Comice d'Aigrefeuille RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Delhommeau, La Chivrière, Remouillé. Lorteau François, La Doux, La Planche.</p>	<p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Saulnier, La Charrau, Montbert.</p> <p>RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Durand, La Gétière, La Planche.</p> <p>Comice de Bouaye RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Bernard, La Grande-Noue, Bouaye.</p> <p>Comice de Carquefou RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Nogue, aux Rivières, Carquefou.</p> <p>Comice de la Chapelle-sur-Erdre RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Vincent-Maisonnette, La Pallerais, Chapelle-sur-Erdre.</p> <p>Comice de Clisson RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Brosset Alexandre, La Sénardière, Gorges. Baron Isidore, L'Anerie, Gétigné.</p> <p>Comice de Legé RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Fleury J.-M., L'Echaluf, Touvois.</p> <p>Comice du Loroux-Bottreau RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Babonneau Adrien, La Forêt, Barbechat. Charbonnier Jean, La Berrière, Barbechat.</p> <p>RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Hivert Joseph, Saint-Julien-de-Concelles.</p> <p>Comice de Machecoul RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Brunelière, La Jaumerie, Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Tourneux, La Bernardière, Machecoul.</p> <p>RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Michaud, Le Château, Machecoul. Chiffolleau, La Breille, Paulx.</p> <p>Comice de St-Philbert-de-Grandlieu RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Eveillard, La Haie-Angebaud, Saint-Philbert.</p> <p>Comice de Vallet RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Rousseau Jean, Les Sauvionnières, Vallet. Pineau, La Haie-Tessante, Vallet. de Rochechouart (Marquis), Les Dorices, Vallet. Lechat Joseph, La Gondonnière, La Regrip-pière.</p>	<p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Sautejean, Le Pallat.</p> <p>Comice de Bourgneuf-en-Retz RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Auder, La Housseterie, Chéméré. Bachelier, La Chapellerie, Chéméré. Chauvet, La Jolinière, Saint-Hilaire-de-Chaléons. Charrier Julien, au Puy-Charrier, Bourgneuf.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Viaud, à Belle-Perche, Chéméré. Robard, Le Collet, Les Moutiers. Toucan, Les Brosses, Chéméré.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Tourneux, au Pible, Fresnay-en-Retz.</p> <p>Comice du Pellerin RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Dubreil Pierre, aux Ardennes, Sainte-Pazanne.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Turpin Célestin, à Launay, Rouans. Dossat Henri, à Buzay, Rouans. Morillau Joseph, Petite-Beusse, S'-Pazanne. Berthaud Julien, La Préauté, Sainte-Pazanne. Jousse Julien, Grande-Gondonnerie, Sainte-Pazanne. Leclève François, Morlière, Rouans.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Thomas Pierre, Jeune-Bretonnière, Port-Saint-Père. Perruchas Raymond, Beaumanoir, Port-Saint-Père.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Morisson Jean, à Tartifume, Port-Saint-Père.</p> <p>Comice de Saint-Père-en-Retz et Cantons de Saint-Père-en-Retz, Pornio, Palmboeuf RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Joyau Ernest, Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz. Priou Eugène, La Chalopinère, Sainte-Marie. Leduc Georges, en ville, Saint-Père-en-Retz. Ferré Auguste, La Jarrais, Saint-Père-en-Retz. Mellerin Louis, La Routière, Chauvé.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Leduc Justin, La Guignardais, Saint-Père-en-Retz. Brisson Pierre, Le Poirier, Saint-Père-en-Retz.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Leroux Fidèle, La Viauderie, Saint-Michel-Chef-Chef.</p> <p>Comice de Blain RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Friot François, Le Gravier, Blain. Fauveau Jean, La Noé, Blain.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Chauvet, à Massiais, Blain.</p>	<p>Comice de Guémené-Penfao RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Perrigaud, La Bertellerie, Marsac. Houssais, La Cheslaie, Marsac. Clavier, La Croix-de-l'Épine, Guémené-Penfao.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Perrigaud Alphonse, à Feidel, Guémené-Penfao. du Haignouet, à Juzet, Guémené.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Gilbert Louis, au Bois-Butet, Conquereuil. Rivière, La Haye, Beslé.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Gilbert Jean, à Cotidél, Conquereuil.</p> <p>Comice de Guérande RACE NORMANDE (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Gicquaud Théophile, parc Fresnay, Saint-André-des-Eaux.</p> <p>Comice de Saint-Etienne-de-Montluc RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Martin Alexandre, La Fortaiserie, Couëron.</p> <p>RACE NORMANDE (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Mosset François, La Barre, Saint-Etienne-de-Montluc. Babin Victor, La Guillaumière, Saint-Etienne-de-Montluc.</p> <p>Comice de Saint-Gildas-des-Bois RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Porcher Jean, La Chateignerale, Guenrouet. Aury Thomas, à Coely, Guenrouet. Alliot Armand, à Bovieux, Missillac. Ramet Pierre, à Drefféac.</p> <p>Comice de Saint-Nazaire RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Rialland Félix, à Condé, Donges. Mériaux Francis, au Laron, Donges. Fillaud Joseph, aux Quatre-Vents, Pornichet.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Corbé Joseph, La Taillée, Montoir.</p> <p>Comice de Saint-Nicolas-de-Redon RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Tripou Pierre, La Margouret, Plessé. Libot Julien, La Jouaron, Avesnac.</p> <p>(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Paillaud, Bois-Madame, Avesnac. Etrillard, à Malary, Plessé.</p> <p>Comice de Savenay RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Clouet Denis, à Pringuiou. Ardois Auguste, à Lavau.</p> <p>RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Le Quen-d'Entremesse, à Malville. Violin Emile, Sainte-Marie de Campbon.</p>
--	--	---	---	---

LISTE des PROPRIÉTAIRES de VERRATS

inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1927-1928

<p>Comice d'Ancenis M. Gautier, La Chipaudière, Saint-Herblon.</p> <p>Comice de Ligné MM. Dupas, La Pégerie, Le Cellier. Barthélémy J.-M., à Mauregard, Couffé.</p> <p>Comice de Riaillé M^{me} Veuve Coulon, La Crondière, Teillé. MM. Gautier Jacques, La Grapouillère, Teillé. Denion Alexandre, L'Ouche, Joué-sur-Erdre.</p> <p>Comice de Saint-Mars-la-Jaille MM. Boisseau, La Planchellière, Saint-Sulpice-des-Landes. Macé, Moulin-du-Bourg, Maumusson. Guyot Jean, Bourg de Maumusson.</p>	<p>Comice de Varades M. Bosseau-Joussot, La Chapelle-Saint-Sauveur.</p> <p>Comice de Châteaubriant MM. Joncheret, La Garenne, Châteaubriant. Thomas Louis, La Séveronnière, Rougé. Cherruau Célestin, La Peysière, Rougé. Duchêne Etienne, La Pentecôte, Châteaubriant. Henri Alphonse, Mauricière, Erbray.</p> <p>Comice de Derval MM. Rigaud J.-M., Le Château, Derval. Chevallard Alexis, à Chanteloup, Jans. Saffré Joseph, La Musse, Derval. Briand Pierre-Marie, à Jans. Babine Jean, Rougeron, S'-Vincent-des-Landes.</p>	<p>Comice de Nort-sur-Erdre M^{me} Veuve Pageot, La Bréhoulière, Les Touches. Veuve Jolivet, Bonnoeuve, Les Touches. M. Léquie J.-M., au Houssais, Nort-sur-Erdre. M^{me} Veuve Hamon, Les Places, S'-Mars-du-Désert.</p> <p>Comice de Nozay M. Gérard Alexis, La Romerie, Abbaretz.</p> <p>Comice d'Aigrefeuille MM. Musset Louis, La Bidière, Maisdon, de Sorbay, à Geneston, Montbert.</p> <p>Comice de Bouaye M. Sourdille Philippe, à Bouaye.</p>	<p>Comice de Clisson M. Curet, La Jauais, Château-Thébaud.</p> <p>Comice du Pellerin M. Gouard François, au Pilon, en Cheix.</p> <p>Comice de Saint-Père-en-Retz MM. Gaudier-Tessier, La Caillerie, Chauvé. Dousset Julien, La Mirandais, Saint-Viaud. Filand Francis, La Claire, Saint-Père-en-Retz.</p> <p>Comice de Blain M. Anizon Pierre, La Thiolais, Blain. M^{me} Cornet, à Bellevue, Bouvron.</p>	<p>Comice de Guémené-Penfao M. Jambu, La Bézellerie, Guémené-Penfao.</p> <p>Comice de Guérande M^{me} Kerespartz, Haut-Mora, Guérande. M. Guénégaud, Kervaret, Guérande.</p> <p>Comice de Saint-Etienne-de-Montluc MM. Chauvin Eugène, La Guibourdais, Cordemais. Bedel François, La Piletterie, Saint-Etienne-de-Montluc. Lodé Julien, à La Garatine, Saint-Etienne-de-Montluc.</p>
--	---	--	--	---

CRÉDIT AGRICOLE

Les Prêts individuels

L'article 67 de la loi de finances du 19 décembre 1926, a apporté deux modifications à la loi du 5 août 1920, au sujet des prêts à long terme consentis par les Caisses de Crédit agricole.

Ces dispositions sont très intéressantes pour les agriculteurs, mais elles ont été moins remarquées parce que intercalées dans des textes ayant un caractère financier très important.

La première de ces dispositions est relative à l'affectation des prêts individuels à long terme.

L'article 8, paragraphe 3 de la loi du 5 août 1920, exigeait que ces prêts soient destinés à faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstruction des petites exploitations rurales.

L'article 67 de la loi du 19 décembre 1926 complète cet article 8 de la loi du 5 août 1920, en ce sens que les prêts individuels à long terme peuvent également être consentis par les Caisses de Crédit agricole, pour faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstruction d'habitations de travailleurs ruraux.

Ainsi, cette aide matérielle et morale que les Caisses de Crédit agricole vont apporter tout spécialement aux agriculteurs pour résoudre le problème du logement rural secondera et complètera en même temps l'œuvre poursuivie par les différents organismes d'habitations à bon marché. Cette mesure va resserrer encore davantage les rapports qu'entretenaient les Ministères de l'Agriculture et du Travail, et facilitera sans doute leur activité et la réalisation de ce but commun qu'ils poursuivent sous des formes différentes, à savoir, l'accès à la petite propriété.

La deuxième modification apportée par la loi du 19 décembre 1926, concerne le taux d'intérêt des prêts à long terme, la manière dont il sera établi, etc.

La loi du 5 août 1920 avait fixé le taux d'intérêt des prêts à long terme, individuels à 2 %. Elle avait prévu un taux d'intérêt réduit (1 %) lorsque l'emprunteur était un pensionné militaire titulaire soit d'une pension viagère, soit d'une pension temporaire, ou bien une victime civile de la guerre, celui-ci pouvant, en outre, bénéficier en atténuation des annuités à servir à la Caisse prêteuse, d'une bonification annuelle de 0,50 %, à raison de chaque enfant légitime vivant et âgé de moins de seize ans au moment de l'échéance de chaque annuité d'amortissement.

Evidemment, ce taux d'intérêt était extrêmement avantageux pour les agriculteurs. Aussi cette institution avait été souvent critiquée comme étant onéreuse pour le Trésor.

En vue de tenir un peu compte de ces critiques, et aussi pour procurer quelques ressources au Crédit agricole, et peut-être même dans le but de diminuer le nombre des demandes de prêts que l'on ne parvenait pas à satisfaire, il avait été question de majorer sensiblement ce taux d'intérêt; un texte élevant ce taux à 4 % avait été déposé devant le Parlement.

Finalement, ces tractations, ces propositions ont abouti à l'adoption, par les Chambres, de cet article 67 inséré dans la loi de finances du 19 décembre 1926. Dorénavant, le taux d'intérêt des prêts à long terme, individuels ou collectifs, ne sera pas fixé par le Parlement. Il sera déterminé par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Agriculture et du Ministre des Finances, après avis du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Crédit agricole. Il devra toujours être inférieur de 1,50 % au moins au taux d'escompte de la Banque de France, sans pouvoir descendre au-dessous du taux de 3 %.

Par application de ce texte, un décret, en date du 7 avril 1927, vient de fixer le taux d'intérêt de ces prêts à long terme à 3 %, jusqu'au 31 décembre 1927.

Mais en même temps qu'elle majorait le taux d'intérêt, la loi de décembre 1926 admettait de nouvelles catégories d'emprunteurs à bénéficier d'une réduction d'intérêt : pupilles de la Nation, élèves des écoles d'agriculture, pères de familles nombreuses.

Lorsque le bénéficiaire du prêt sera une pupille de la Nation, le taux d'intérêt pourra être abaissé à 2,75 %.

Si l'emprunteur est un ancien élève diplômé d'une des écoles d'agriculture de l'Etat ci-après énumérées : Institut national agronomique, Ecoles nationales d'agriculture, Ecole nationale des industries agricoles, Cours de mutualité et de coopération agricoles, Ecole nationale d'horticulture, Ecoles spéciales d'enseignement féminin agricole, Ecoles pratiques d'agriculture ou d'horticulture, Fermes-Ecoles, Centres d'apprentissage agricole, le taux d'intérêt pourra être réduit à 2,85 %.

Quant aux pères ou mères de familles nombreuses, ils peuvent bénéficier d'une réduction d'intérêt, calculée sur le capital restant dû, à raison du nombre d'enfants légitimes vivants âgés de moins de seize ans que l'emprunteur possède au moment de l'échéance de chaque annuité d'amortissement.

Cette réduction est de 0,25 % si le nombre des enfants est de trois ou quatre, et de 0,50 % lorsque ce nombre est égal ou supérieur à cinq enfants, sans que le taux d'intérêt ne puisse, en aucun cas, être ramené au-dessous de 2,50 %.

Pour bénéficier de cette réduction du taux d'intérêt, ces divers emprunteurs pri-

vilégiés devront fournir certaines justifications : les pupilles de la Nation auront à produire, à l'appui de leur demande, un extrait du jugement qui leur a reconnu cette qualité.

Les anciens élèves d'agriculture seront tenus de fournir une copie certifiée conforme de leur diplôme ou un certificat du directeur de l'Ecole constatant qu'ils ont satisfait à l'examen de sortie de cette Ecole.

Les chefs de familles nombreuses devront présenter : 1° Un bulletin de mariage; 2° un bulletin de naissance de chacun de leurs enfants légitimes vivants et âgés de moins de seize ans. Ils seront tenus de fournir, en outre, au moment de l'échéance de chaque annuité d'amortissement, un certificat de vie de ces enfants, en cas de naissance ou de décès d'un enfant, ils seront tenus d'en aviser la Société prêteuse dans un délai de deux mois et de produire, à cet effet, un bulletin de naissance ou de décès délivré par la Mairie.

Il convient de remarquer, en terminant, que la loi du 18 décembre 1926 n'a apporté aucune modification aux dispositions relatives au taux d'intérêt des prêts à court et moyen terme. A l'inverse de ce qui existait jusqu'à présent pour les prêts à long terme dont le taux était fixé par la loi, le taux de ces prêts à court et moyen terme est établi par voie de décret; il ne peut pas être inférieur à l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse prêteuse, ni supérieur de 1 % au taux d'escompte de la Banque de France.

Quant aux prêts à long terme consentis aux pensionnés militaires ou aux victimes civiles de la guerre, ils restent fixés comme par le passé, au taux réduit de 1 %, ainsi que nous l'avons vu au début de l'article.

(La Défense agricole et horticole.)

LES Plaintes des Agriculteurs

Sous ce titre, M. Pierre Caziot a fait dernièrement, à la Société d'Economie nationale, que préside avec tant d'autorité M. Lucien Romier, une conférence des plus intéressantes sur la triste situation du marché de nos principales productions agricoles.

Il a montré, par un tableau saisissant dans sa modération, que « les plaintes des agriculteurs » ne sont hélas que trop fondées.

S'agit-il du marché du blé ? l'afflux des offres de blés humides d'un très faible poids spécifique; le jeu de la spéculation, en toute impunité, favorisés par l'absence de statistiques exactes sur l'importance de notre production et de nos besoins; le fléchissement des cours sur un marché mondial excédentaire; une protection douanière insuffisante, l'interdiction de sortie du blé, etc., ont provoqué un effondrement des prix absolument anormal qui atteint durement toute l'agriculture française dans la plus importante de ses productions.

S'agit-il du marché du sucre ? le même phénomène a peut-être été plus brutal encore, notre marché, dans ses frontières qui n'ont été ouvertes que beaucoup trop tard, engorgé par une production excédentaire, des importations excessives en face d'une consommation ralentie par des taxes trop lourdes, a fléchi dans des proportions alarmantes. Au cours actuel du sucre, la campagne betteravière, dont on sait le prix de revient très élevé, s'annonce comme désastreuse, et les planteurs seront loin de couvrir leurs frais.

La situation n'est pas meilleure du côté de l'élevage. Malgré des protestations répétées, la liberté de sortie a été rendue beaucoup trop tardivement. Les débouchés sont difficiles à reconquérir sur les marchés étrangers qui se sont entourés de hautes barrières douanières. Les praticiens n'hésitent pas à affirmer que notre cheptel bovin, en dépit des statistiques officielles, est plus que reconstruit et, au lieu de préparer l'écolement à l'extérieur, de nos excédents, on a, semble-t-il, tout fait pour l'entraîner et retarder la reprise indispensable de nos exportations. Résultat : le bétail vient de subir une baisse profonde qui décourage d'autant plus nos éleveurs que la répression sur les prix de détail a été presque insensible.

La récolte de pommes de terre a déçu les espérances; par suite de la mauvaise qualité et d'une tendance rapide à la pourriture, on a été contraints, dans nombre de départements, de vendre en hâte à des cours dépréciés.

La récolte de fourrage est médiocre, par endroits, première coupe et regain noyés par les pluies excessives de cette année, ont été complètement perdus. Au prix très élevé des tourteaux et autres aliments, la nourriture du bétail rencontrera de graves difficultés cet hiver.

Dans le vignoble, la situation, passable dans certains départements, est, dans les autres, désastreuse, et parfois les vendanges seront à peu près nulles. Cependant, la lutte contre les maladies a obligé, cette année plus encore que de coutume, à des frais très élevés.

Après la très mauvaise campagne 1926, l'année 1927 s'annonce donc comme très médiocre, soit par suite de la faiblesse des récoltes, soit surtout à cause de la baisse anormale des prix de vente.

Et ces deux mauvaises années coïncident justement avec une aggravation sensible des charges que supporte l'agriculture : la révision des baux ruraux et surtout une majoration brutale des impôts

agricoles vont avoir des conséquences d'autant plus sensibles que le résultat de la campagne sera presque partout déficitaire.

A ces circonstances fâcheuses, s'ajoute l'irritation provoquée par les calculs tout à fait fantaisistes des nouveaux impôts agricoles, établis à la hâte, sans discernement, ils aboutissent à des résultats surprenants, entraînant des inégalités absolument injustes, génératrices de mécontentement et de troubles.

Comment veut-on, dès lors, que les agriculteurs ne se plaignent point ? Mais leurs plaintes ne sont peut-être pas assez vives, puisqu'on ne les écoute pas, et cependant leur mécontentement, pour ne pas s'extérioriser, n'en est pas moins redoutable.

Et M. Caziot dénonça les répercussions dangereuses de la grande « crise agricole » qui se dessine, et tous les désordres économiques et sociaux qu'elle ne manquerait pas d'entraîner, si l'on ne prend pas, d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour remédier à une situation déjà trop grave.

Écoulée par un auditeur surtout composé d'industriels, cette remarquable conférence, et les discussions approfondies auxquelles elle donna lieu, ont produit une profonde impression.

Remercions M. Pierre Caziot d'avoir, une fois de plus, pris en main, avec tant de maîtrise, la défense des agriculteurs. Remercions M. Lucien Romier d'apporter à l'agriculture l'appui de sa haute autorité. Qu'il sache combien les agriculteurs lui en sont reconnaissants.

C. N. A. A.

LA POMME DE TERRE

RÉSULTATS D'ESSAIS D'ENGRAIS (SUITE)

Nous avons nous-même, maintes fois, constaté dans nos champs d'expériences l'influence souvent prépondérante d'une fumure appropriée et abondante pour la culture de la pomme de terre.

Cette année encore nous réservons, dans notre champ de pommes de terre, à la Pommeraye (M.-et-L.), deux parcelles pour étudier l'action des engrais phosphatés et potassiques. Le champ sur lequel nous avons opéré portait une luzerne vieille d'une dizaine d'années, mais encore bien fournie. Le sol silico argileux manquant de chaux repose sur schistes anciens qui ne laissent filtrer l'eau que lentement.

La luzerne fut retournée dans le courant de décembre 1926 par un labour profond, et le 22 janvier 1927, sur ce labour, on épandait dans une parcelle : 1.000 kilos de scories et 1.000 kilos de sylvinité riche à l'hectare.

L'autre parcelle ne recevait aucun engrais.

Au printemps furent faites toutes les façons culturales nécessaires pour bien amonceler toute l'épaisseur de terre retournée par la charrue.

La plantation eut lieu dans de bonnes conditions fin avril avec des tubercules germés et fractionnés pesant environ 70 gr.; la variété employée était « l'Industrie », en provenance des Côtes-du-Nord.

Au cours de l'été on fit les binages et sarclages nécessaires pour maintenir la plantation nette de mauvaises herbes.

Dès le milieu de juillet, la parcelle avec engrais se différenciat nettement de la parcelle témoin. Les fanes étaient d'un vert plus clair tirant sur le jaune, et cette teinte très caractéristique des pommes de terre ayant reçu de la potasse fait souvent croire au cultivateur non averti que les plantes ont moins de vigueur alors qu'au contraire elles sont en parfait état de santé et plus résistantes à la maladie.

La différence de teinte entre les deux parcelles se maintint en s'accroissant jusqu'à la mi-septembre. A cette époque, les « Industries » qui avaient reçu scories et sylvinité étaient bien mûres, tandis que les autres, sans engrais, avaient en moyenne 10 jours de retard dans la maturité.

A la récolte on releva les rendements suivants :

	Rendement à l'hectare	Tubercules marchands	Tubercules non marchands	Total
		(kilos)	(kilos)	(kilos)
Avec engrais.....	33.300	6.400	39.700	
Sans engrais.....	10.000	5.000	24.000	

Différence en faveur des engrais 14.300 1.400 15.700

Même sans engrais la récolte a été bonne pour les raisons suivantes :

- 1° Année très favorable à une grosse récolte ;
- 2° Semence de toute première qualité ;
- 3° Terre très bien préparée, reposée, avec de fortes réserves en azote par suite du défrichement de la luzerne ;
- 4° Nitrification active grâce aux pluies fréquemment renouvelées.

Malgré toutes ces conditions exceptionnellement favorables à une bonne récolte, l'influence des engrais potassiques et phosphatés a été cependant très marquée. L'excédent de rendement atteint 14.300 kilos, soit 65 % sur l'ensemble de la récolte.

En évaluant la sylvinité riche et les scories à 35 francs les 100 kilos (frais d'achat, de transport et d'épandage) la fumure revient à l'hectare à

2.000 x 35 = 700 francs

En estimant les pommes de terre marchandes au prix moyen de 25 francs les 100 kilos, l'excédent de récolte de 15.700 kilos, représente une plus-value de

157 x 25 = 3.925 francs

Quant aux frais supplémentaires d'arrachage et de rentrée de la récolte dus à l'excédent de rendement de 15.700 kilos, ils peuvent être très variables suivant les situations. Estimons-les, en comptant large, à 500 francs.

Le bénéfice net à l'hectare dû à l'emploi simultané de sylvinité riche et de scories de déphosphoration est donc de :

3.925 - 700 = 3.225 francs

On voit par cet exemple le bénéfice considérable que peut laisser l'emploi des engrais phosphatés et potassiques quand il s'agit de la pomme de terre.

Les doses relativement élevées de 1.000 kilos à l'hectare de scories et de sylvinité riche effraient peut-être certains; mais ces doses étaient en rapport avec la qualité et la bonne préparation du terrain, sa teneur élevée en azote, la valeur de la semence employée. Il est bien certain que les mêmes doses d'engrais appliquées à un sol médiocre, mal préparé, insuffisamment pourvu en azote et ensemencé avec des tubercules sans origine, n'auraient donné qu'un bénéfice peut-être insuffisant pour en légitimer l'emploi. Mais en bonne culture, à condition qu'elles soient bien équilibrées, les fortes fumures sont toujours celles qui rapportent le plus, et surtout sur des plantes sarclées, il vaut mieux forcer les doses d'engrais phosphatés et potassiques, le reliquat servant au blé qui vient ensuite.

Notons enfin, qu'il est très important pour les engrais potassiques, surtout si l'on emploie de fortes doses sous forme de sylvinité, d'appliquer ces engrais longtemps à l'avance. Si la plante sarclée vient après une céréale on peut même avec avantage épandre la sylvinité dès le labour de déchaumage, on détruira ainsi bien des larves d'insectes. En tout cas on ne doit pas attendre les dernières façons culturales pour utiliser les engrais potassiques et plus tôt ils seront en terre, plus sûre sera leur action.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

CAUSERIE DU VÉTÉRINAIRE

L'INFÉCONDITÉ CHEZ LES VACHES

L'infécondité, l'absence de fécondation, prive les vaches de leurs fonctions économiques les plus importantes (production des jeunes et production du lait) et, comme les cas d'infécondité dans l'espèce bovine sont extrêmement fréquents, les pertes économiques que subit de ce chef l'agriculture pourraient se chiffrer chaque année par dizaines de millions.

Très nombreuses, en effet, sont les causes de la stérilité chez les vaches. Il est à peine besoin de signaler celles qui résultent d'anomalies ou de malformations des organes génitaux, des maladies qui frappent les ovaires ou encore qui accompagnent une affection générale cachectisante telle que la tuberculose. Il s'agit là, en effet, de causes qui, bien qu'importantes, sont relativement rares, si on les compare aux causes d'infécondité qui résultent des maladies inflammatoires de la matrice ou du vagin.

Dans les conditions normales, les sécrétions des voies génitales sont alcaline, et cette alcalinité est nécessaire pour assurer la vitalité des éléments de la fécondation (spermatozoïdes et ovules); lorsque pour un motif quelconque, les sécrétions deviennent neutres et surtout acides, ces éléments ne tardent pas à mourir, et ainsi la fécondation devient impossible.

C'est dans l'acidité des sécrétions vaginales qu'il faut chercher la cause, de beaucoup la plus fréquente et la plus importante, de la stérilité des femelles de l'espèce bovine. Or, cette acidité se trouve réalisée dans toutes les maladies inflammatoires de la matrice et du vagin, qu'il s'agisse d'affections spécifiques déterminées, telles que la vaginite granuleuse, ou d'inflammations banales telles que les métrites et les vaginites, qui surviennent fréquemment à la suite des avortements (simples ou contagieux), à la suite de la non délivrance, ou encore, à la suite des mise-bas difficiles.

On préviendra donc en grande partie la stérilité des bêtes bovines en traitant rationnellement les affections qui peuvent déterminer de la métrite ou de la vaginite. En dehors de certaines indications spéciales, variables suivant la maladie causale, ce traitement est surtout basé sur la désinfection des voies génitales et sur l'hygiène de la mise-bas.

Les vaches prétes à vêler doivent être maintenues sur une litière sèche et propre; au moment de la parturition, on pratiquera la toilette antiseptique des voies génitales en lavant la vulve et le vagin avec de l'eau savonneuse chaude (40 à 45°) additionnée d'un antiseptique léger (crésyl à 1 ou 2 %); après la parturition, on nettoie de la même façon toutes les régions du corps qui ont été souillées et on remplace la litière sale par de la paille sèche. Ces simples soins sont suffisants lors de mise-bas ordinaire; si, dans les jours qui suivent, on constate un écoulement anormal par la vulve, il est indispensable de recourir à la désinfection complète des voies génitales. Voici comment on peut réaliser cette désinfection suivant les indications du professeur Moussu. On commence par effectuer un large lavage des voies génitales avec de l'eau bouillie à 40-45° (15 à 20 litres), jus-

qu'à ce que l'eau ressorte propre; on injecte alors dans l'utérus un litre environ de la solution ci-après, préparée à l'avance:

- Teinture d'iode..... 10 grammes
- Iodure de potassium..... 5 —
- Eau bouillie..... 2 litres

Les injections utérines sont effectuées à l'aide d'un bock laveur, ou d'un simple entonnoir métallique, muni d'un tube de caoutchouc de la grosseur du doigt et d'une longueur de deux mètres environ; l'emploi d'une sonde utérine en bois ou en gutta facilite les injections. La sonde ou l'extrémité du tube en caoutchouc ayant été portée à la main jusque dans le col dilaté de la matrice, on surélève légèrement le bock ou l'entonnoir pour faire pénétrer la solution d'injection. Lorsque le liquide injecté ne ressort pas spontanément, il faut, pour éviter sa stagnation dans la matrice, détacher le tube en caoutchouc du récipient injecteur (l'autre extrémité du tube restant engagée dans le col), et surbaisser le tube en faisant prendre à la vache une position inclinée d'avant en arrière. L'emploi des sondes à double courant facilite l'évacuation des liquides.

Pour être vraiment efficaces, les injections doivent être correctement effectuées, et le liquide antiseptique doit pénétrer jusque dans la cavité utérine; il est nécessaire de faire appeler le vétérinaire, sous la direction duquel on pratiquera les premières injections, de manière à obtenir ce résultat. L'essentiel est d'opérer très proprement, en n'utilisant pour les injections, avant et après chaque opération, par ébullition dans l'eau, la sonde et le récipient injecteurs.

(A suivre). Fernand ESPROY, (Le Fermier).

CIDRERIE

Ne brassez que des pommes à cidre mûres

Bon nombre de cultivateurs cidriers ne se préoccupent pas assez, au moment de la récolte, de l'état de maturité des pommes et ne se doutent pas des pertes que cette négligence a pour conséquences. D'abord une perte de sucres pour les fruits, puis une perte en alcool pour le cidre. Il est donc utile de montrer, écrit M. A. Truelle dans le Petit Journal Agricole : 1° la cause initiale de ces pertes; 2° l'importance qu'elles peuvent avoir; 3° le moyen de les éviter.

Cause initiale des pertes. — Elle est due à la non utilisation de l'amidon que renferment toutes les variétés de pommes à cidre vertes ou qui n'ont pas terminé par une garde suffisamment prolongée leur maturité complémentaire. En France, sa présence a été constatée par MM. Lindet, Grignon, Warcollier et moi-même, en 1908. Si on fait une coupe transversale d'une pomme, on remarque, comme l'a bien décrit M. Lindet, que l'amidon est alors régulièrement distribué dans tout le fruit et qu'il est difficile, lorsqu'on en plonge une tranche dans l'eau iodée, de voir s'il y en a plus dans le mésocarpe que dans l'endocarpe. Mais, au fur et à mesure que la maturation avance, on voit cet amidon disparaître des parties centrales de la pomme; il arrive même que le cœur en soit totalement dépourvu et que la teinte produite par l'eau iodée aille en s'affaiblissant de la périphérie vers le centre. Quelquefois aussi, l'amidon s'accumule contre les parois cornées des loges de l'endocarpe, comme s'il ne pouvait les traverser; dans les parties du fruit où la circulation est moins active, par exemple, dans les portions saillantes, situées près de l'ombilic et même près du pédoncule, l'amidon stationne plus longtemps. Enfin, dans les parties talées de la pomme, là où la circulation est interrompue, l'amidon séjourne indéfiniment.

Proportion de l'amidon. — Si toutes les pommes à cidre vertes, quelles que soient leur variété et leur saison, contiennent de l'amidon, sa proportion est moindre dans les sortes de première saison que dans celles des deux autres maturations. M. Warcollier a trouvé 0,5 à 1 % dans de nombreuses variétés de première saison qui mûrissent sur l'arbre et sont bonnes à brasser aussitôt cueillies, tandis qu'il en a dosé 5, 6 et même jusqu'à 8 % dans les variétés tardives dont la maturité convenable n'était obtenue qu'en décembre et janvier.

Importance des pertes en sucres et en alcool. — En voici l'explication : si l'on conserve les pommes vertes pendant le temps indispensable à leur maturité complémentaire, il se produit une série de phénomènes qui portent sur les différents principes préexistants, sucres, acides, tanins, matières pectiques, etc., qu'ils augmentent ou diminuent en raison des réactions qui prennent naissance et d'où il résulte même des éléments nouveaux : éthers, acides volatils, etc.

C'est au cours de ces phénomènes que l'amidon disparaît plus ou moins vite des parties qu'il occupe en se transformant en saccharose, laquelle, à son tour, se convertit, sous l'influence d'une oxydase, en sucre inverti formé à poids égaux de glucose et de lévulose, sucres directement fermentescibles. Ceci explique bien que lorsqu'on brasse les pommes trop tôt, leur amidon est perdu, soit qu'il reste dans le marc, soit que passé dans le jus, il se

dépense dans les lies du cidre, sans aucun profit.

M. Warcollier, qui s'est beaucoup occupé du dosage de l'amidon dans les pommes cueillies avant maturité, a constaté non seulement qu'elles en renferment souvent 6 % et qu'on a grand intérêt à les laisser mûrir, mais de plus que la température à laquelle leur maturation a lieu, exerce une influence sur le rendement en sucres fermentescibles. Entre 10 et 15 degrés, le rendement est de 12 grammes environ par kilogramme de pommes, tandis qu'à vers 30 degrés, il s'élève à 20 grammes.

On voit par ces chiffres toute l'importance qui en résulte pour le fabricant de cidre et le distillateur. Si le cidrier brasse ses pommes avant la transformation de leur amidon, il s'exposerait à une perte par tonne, comprise entre 12 à 20 kilogrammes de sucres fermentescibles. En outre, il obtiendrait très probablement, les pommes étaient vertes, un cidre se défilant mal, par suite, d'une part, de l'absence de matières pectiques, à l'état coagulant, et, d'autre part, de la teneur élevée de l'acidité qui entrave l'action de la diastase coagulante. De sorte que le cidre serait pâle, peu fruité, peu limpide, moins riche en alcool et d'une conservation plus difficile.

Quant au distillateur qui considère surtout dans les qualités d'un cidre sa richesse alcoolique, s'il met en œuvre des pommes vertes contenant le pourcentage d'amidon indiqué plus haut, il perd par un volume d'alcool correspondant à un poids de sucre qui n'a pas été formé, et que M. Warcollier a évalué, après contrôle, entre 10 et 15 %.

Comment éviter ces pertes ? — Il est facile de répondre : en ne brassant que des pommes mûres ne contenant qu'un quantité insignifiante d'amidon; mais alors se pose la question : comment peut-on s'en rendre compte ? Le moyen le plus simple pour le cultivateur cidrier, est, à recourir tout d'abord aux caractères généraux de la maturité, c'est-à-dire de séparer les pommes par saison et par variété, puis pour chaque sorte, de former deux tas. Dans l'un, mettre les pommes dont l'épiderme revêt l'ensemble du coloris et possède le parfum caractéristique de la sorte et dont les pépins, dans la mesure où il est pratique de le vérifier, ont pris une coloration acajou plus ou moins foncée; dans l'autre tas, placer les pommes qui ne présentent pas ces caractères, mais conservent surtout une nuance verte sur une surface assez étendue.

Relativement à la constatation de la présence de l'amidon, examiner de temps en temps quelques pommes de ce second tas, en procédant comme suit : Faire préparer chez un pharmacien la solution ci-dessous d'iodure de potassium ioduré : iode métallique, 1 gramme; iodure de potassium, 2 grammes; eau distillée, 300 grammes. Effectuer sur des pommes, tantôt une coupe verticale, allant de l'œil au pédoncule, tantôt une coupe horizontale passant à égale distance de ces deux parties; badigeonner ensuite avec un petit pinceau légèrement imprégné de la solution. Observer alors la coloration produite, laquelle, selon la quantité d'amidon, varie du bleu pâle au bleu violet intense.

La coloration persiste douze à dix-huit heures, quand les pommes en contiennent beaucoup, et quelques heures seulement lorsqu'elles en ont peu, ce qui est le cas quand leur maturité est proche. On répète cet examen tous les cinq à six jours environ, jusqu'à ce que la chair ne bleuisse plus qu'à peine dans le voisinage de l'œil et du pédoncule. A ce moment on est alors en droit de supposer que l'amidon ne s'y trouve plus qu'en faible quantité, 0,5 à 1 % environ et l'on peut, rationnellement, procéder au brassage. La disparition de l'amidon est favorisée par l'élévation de la température du local entre 15 et 30 degrés.

Pour faire les coupes de pommes, il importe de ne se servir que d'un couteau en argent ou en aluminium, et non en acier, ce dernier produisant la pulpe, surtout quand elle est acidulée, une coloration brun noirâtre qui gêne ou masque la coloration bleueâtre.

En distillant des pommes, on a cherché à récupérer l'amidon des pommes non mûres et, dans ce but, on a préconisé la cuisson pour l'hydrolyser et le transformer en sucres fermentescibles. Pour M. Warcollier qui étudie présentement la question, cette transformation en présence de l'acide malique est très longue, même sous légère pression, vers 110°, et l'on risque avec le temps d'attaquer les sucres préexistants. En attendant qu'il publie son procédé, il a fait savoir que l'hydrolyse de l'amidon ne se produit sûrement pas dans les cuiseurs continus ouverts, actuellement en usage, où les pommes sont portées, pendant quelques minutes seulement, à une température qui ne dépasse pas 105 degrés.

(Le Fermier.)

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos correspondants de bien vouloir joindre un timbre de 0,50 à toutes demandes de renseignements concernant le Syndicat. Vu nos frais de correspondance, de plus en plus élevés, nous nous voyons dans l'obligation de ne répondre qu'aux demandes accompagnées d'un timbre-poste.

Nous rappelons également à nos adhérents que tous les paiements de factures opérés à notre compte de chèques postaux Nantes 6.015 doivent mentionner, sur la partie réservée à la correspondance, le numéro de la facture, toujours souligné au crayon rouge, et le nom du fournisseur.